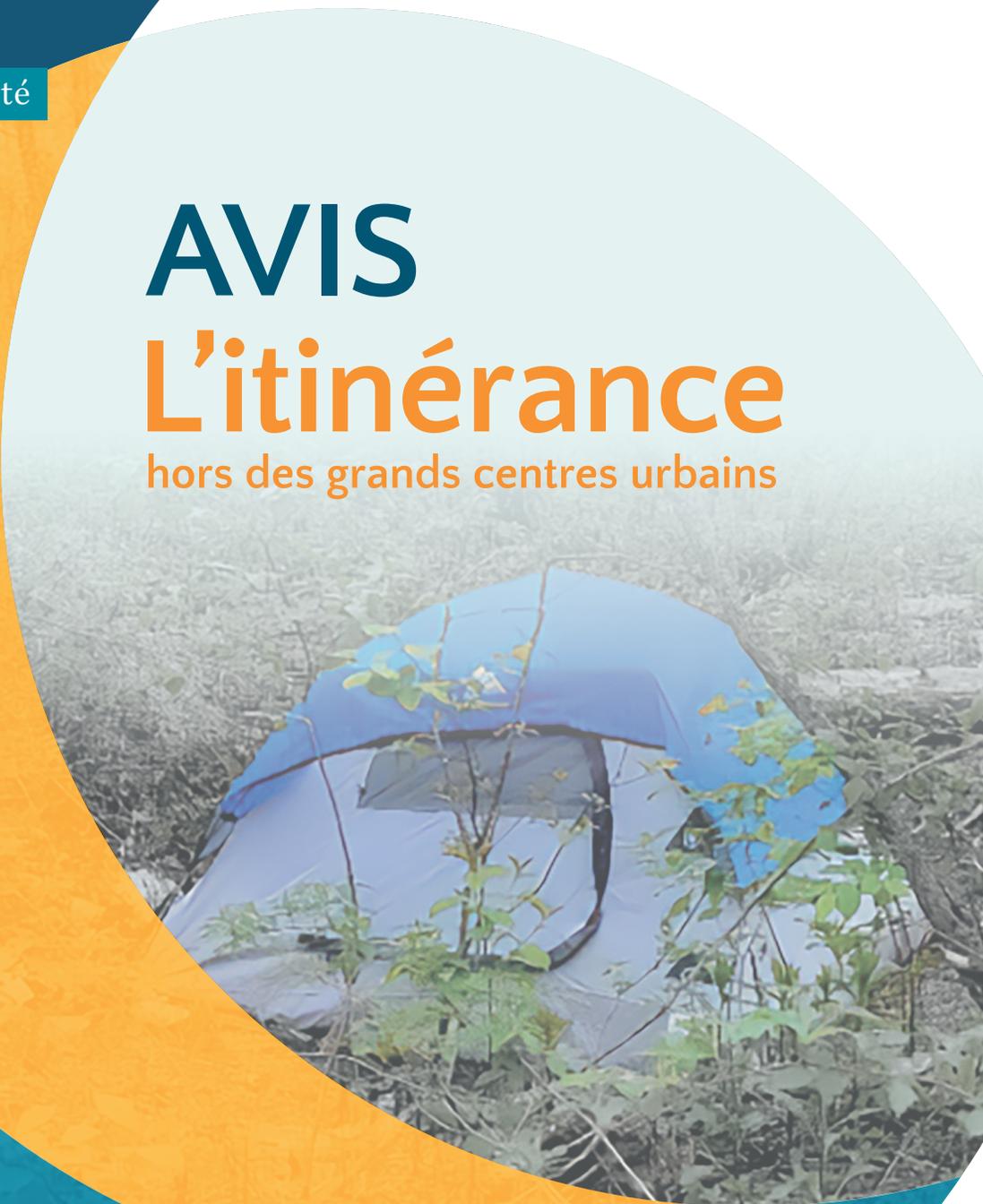


Comité consultatif
de lutte contre la pauvreté
et l'exclusion sociale

AVIS

L'itinérance

hors des grands centres urbains



Le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a adopté cet avis le 11 mars 2025 et transmis à la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire le 8 mai 2025, conformément aux articles 32 et 33 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Groupe de travail : Caroline Moreau, Michel Bellemare, Bertrand Gignac, Onil Duguay, Ismaila Ndiaye

Rédaction : Adriana Avram Szoke (agente de recherche), Ismaila Ndiaye (secrétaire général)

Crédit photo : Patrick Naud, travailleur de rue

Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

425, rue Jacques-Parizeau, 4^e étage, bureau 4.424

Québec (Québec) G1R 4Z1

Téléphone : 418 528-9866

infocclp@mess.gouv.qc.ca

Ce document peut être consulté sur la page Web du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale à l'adresse suivante : Quebec.ca/gouv/cclpes.

La reproduction partielle ou complète de ce document est autorisée à la condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-555-01014-7 (PDF)

978-2-555-00235-7 (Imprimé)

© Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

LE COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLPES) est un organisme public institué en vertu de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (la Loi). Il est composé de 17 membres venant de diverses régions du Québec et issus de groupes représentatifs variés, y compris des personnes en situation de pauvreté.

Le rôle principal du CCLPES est de conseiller la ministre responsable de l'application de la Loi dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions entreprises dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Dans cette perspective, il peut procéder à des consultations, solliciter des opinions, recevoir ou entendre les demandes et les suggestions de personnes, d'organismes ou d'associations. Le CCLPES exerce un rôle de vigie et donne des avis concernant les politiques gouvernementales ainsi que sur l'utilisation des sommes constituant le fonds affecté à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les conseils, les avis et les recommandations qu'il rédige sont rendus publics 30 jours après les avoir transmis à la ministre.

Les travaux du CCLPES s'appuient sur les énoncés du préambule de la Loi, qui affirment que les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale sont les premières à agir pour transformer leur situation et qu'une société québécoise solidaire est nécessaire à l'accomplissement de cette mission.



Valeurs :
inclusion, diversité,
collaboration, qualité,
rigueur, ambition.

TABLE DES MATIÈRES

LE COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE	3
LISTE DES ACRONYMES	6
MESSAGE DU PRÉSIDENT.....	7
PRINCIPAUX CONSTATS	8
INTRODUCTION	9
Notre démarche.....	9
Définitions.....	10
Les formes d'itinérance.....	10
Territoire rural.....	11
PORTRAIT DE L'ITINÉRANCE DANS LES PETITES ET MOYENNES MUNICIPALITÉS	12
SPÉCIFICITÉS DE L'ITINÉRANCE HORS DES GRANDS CENTRES URBAINS	14
Itinérance cachée et « de passage » : un phénomène marqué	16
Estimations approximatives dans le contexte rural.....	17
Le phénomène « Pas dans ma cour » hors des grands centres urbains	19
Un mouvement bidirectionnel	19
La crise du logement comme facteur aggravant.....	20
Des stratégies de survie particulières	22
Des femmes de plus en plus vulnérables	23
Des ressources et services insuffisants	24
LE DROIT AU LOGEMENT : UN INCONTOURNABLE.....	27
L'APPROCHE <i>LOGEMENT D'ABORD</i> : UNE ALTERNATIVE PROMETTEUSE	28
PRÉVENTION DE L'ITINÉRANCE – QUELQUES PISTES.....	29
CONCLUSION	31
RECOMMANDATIONS.....	32
BIBLIOGRAPHIE.....	33
ANNEXE 1	36
ANNEXE 2.....	37
ANNEXE 3.....	38
ANNEXE 4.....	40
ANNEXE 5.....	50

LISTE DES ACRONYMES

- CCLPES** : Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- CDC** : Corporation de développement communautaire
- CDPDJ** : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
- CEPE** : Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale
- CHRN** : Réseau canadien de recherches sur l'itinérance
(Canadian Homelessness Research Network)
- CIUSSS** : Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
- CQPI** : Collectif québécois pour la prévention de l'itinérance
- DPJ** : Direction de la protection de la jeunesse
- ISQ** : Institut de la statistique du Québec
- LMM** : Loyer de médian du marché
- MRC** : Municipalité régionale de comté
- MSSS** : ministère de la Santé et des Services sociaux
- OSBL** : Organisme sans but lucratif
- PAII** : Plan d'action interministériel en itinérance
- PARCI** : Plans d'action régionaux et communautaires intégrés
- PHAQ** : Programme d'habitation abordable Québec
- PSLQ** : Programme de supplément au loyer Québec
- REA** : Réseau d'Entraide des Appalaches
- RCLALQ** : Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec
- RSIQ** : Réseau de solidarité itinérance du Québec
- SARL** : Soutien à la recherche de logement
- SBNI** : Suivi de bas niveau d'intensité
- SHQ** : Société d'habitation du Québec
- SIM** : Soutien intensif en milieu
- SIV** : Soutien d'intensité variable
- SPLI** : Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance
- SRA** : Stabilité résidentielle avec accompagnement
- UMQ** : Union des municipalités du Québec

MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'itinérance s'aggrave partout au Québec. Elle s'étend et s'intensifie même hors des grands centres urbains, bien qu'elle y reste en grande partie « cachée ».

Le phénomène a interpellé les membres du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLPES) et a mené à cet avis. Notre objectif est non seulement de mettre en lumière l'itinérance hors des grands centres urbains, mais aussi d'inviter à une réflexion citoyenne à ce sujet. En effet, le sans-abrisme n'est pas une fatalité, mais plutôt le résultat de multiples facteurs sur les plans social, politique, économique et personnel.

Nous sommes en pleine crise, ce qui nécessite un engagement collectif et des réponses concrètes. Voulons-nous assurer un toit à tout un chacun (le droit au logement)? Y a-t-il encore de l'espoir pour une répartition plus équitable de la richesse? Quel serait le pourcentage juste de la richesse publique qu'on devrait allouer à la lutte contre l'itinérance? Et quelle serait la part réservée aux communautés rurales?

Nous croyons qu'il est urgent de dépasser la gestion de crise et de s'atteler à la prévention durable. Il importe donc de commencer par subvenir immédiatement aux besoins de base des personnes en situation d'itinérance. En même temps, il faut investir massivement dans la construction de logements sociaux, augmenter suffisamment les prestations d'aide sociale et le salaire minimum, en plus d'accroître le soutien aux organismes communautaires qui luttent quotidiennement contre la précarité.

Cet avis vise à inclure les milieux oubliés tels que les communautés rurales, car les personnes qui y vivent subissent de plein fouet les failles de notre système de protection sociale. C'est pourquoi nous préconisons de renforcer les initiatives locales par le financement adéquat des organismes et des municipalités afin qu'ils puissent répondre efficacement aux besoins des personnes touchées par le sans-abrisme.

Lutter contre l'itinérance, c'est affirmer son engagement envers une société où personne n'est laissé pour compte, où chaque individu a la possibilité de vivre dignement. C'est un enjeu de vision et de justice sociale.

Le président,



Richard Gravel

PRINCIPAUX CONSTATS

- Le sans-abrisme est de plus en plus visible dans les milieux ruraux et hors des grands centres urbains.
- Les données statistiques précises et à jour sur l'itinérance en milieu rural sont rares.
- Les ressources locales sont limitées et les petites municipalités sont sous-financées par rapport aux grands centres urbains.
- L'absence de transports publics adéquats aggrave la situation en rendant difficile l'accès aux rares services disponibles, généralement éloignés et dispersés.
- Certaines personnes itinérantes préfèrent rester dans leur communauté rurale, même en l'absence de ressources adéquates, par souci de sécurité et d'appartenance.
- Dans les communautés rurales, où les liens sociaux sont étroits, la solidarité peut coexister avec une forte stigmatisation, limitant l'accès aux solutions locales.
- La résistance communautaire à la création de nouvelles ressources (le phénomène « pas dans ma cour ») freine l'élaboration de solutions durables.
- La crise du logement, le revenu insuffisant, les problèmes de dépendance, l'absence de prise en charge rapide des troubles de santé mentale et le manque de prévention contribuent à l'aggravation du phénomène de l'itinérance.
- Les intervenants, généralement débordés, travaillent en mode réactif. Entre-temps, les besoins demeurent et les réponses tardent.

INTRODUCTION

Il y a quelques années à peine, Onil Duguay, membre du CCLPES résidant en Chaudière-Appalaches, a été le premier à nous alerter sur le phénomène grandissant de l'itinérance en milieu rural. Ce phénomène, plutôt caché jusque-là, commençait à devenir manifeste. Il voyait les premiers signes sur le terrain. Des acteurs communautaires œuvrant en milieu rural dressent les mêmes constats : le phénomène s'aggrave presque partout. À chaque occasion qui se présente, le CCLPES souligne l'urgence de satisfaire aux besoins de base des personnes en situation de pauvreté, incluant celles en situation d'itinérance.

Tout indique qu'un changement de paradigme s'opère hors des grands centres urbains : autrefois dissimulée, l'itinérance devient de plus en plus visible, entraînant avec elle de nouveaux défis. Le CCLPES souhaite analyser ce phénomène dans le but d'informer, et surtout de susciter une prise de conscience sur cette dimension de l'itinérance, pour qu'elle soit mieux intégrée dans la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale. Compte tenu de ses ressources limitées et des enjeux relatifs aux données, le CCLPES a décidé de produire d'abord cet avis préliminaire. Celui-ci vise à brosser un portrait sommaire de l'itinérance hors des grands centres urbains et à proposer quelques pistes de solutions. Par la suite, le deuxième avis s'intéressera notamment aux personnes directement touchées par l'itinérance¹ ainsi qu'aux professionnels impliqués dans la gestion de ce problème croissant.

NOTRE DÉMARCHE

Afin d'approfondir la compréhension du phénomène, le CCLPES a créé un groupe de travail et a passé en revue les documents pertinents portant sur ce sujet. Nous avons bénéficié de la collaboration du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) et de la Bibliothèque Cécile-Rouleau pour la recherche bibliographique. Nous avons également invité plusieurs personnes-ressources en matière d'itinérance à participer aux discussions. Aussi, nous avons consulté de façon informelle plusieurs corporations de développement communautaires (CDC) hors des grands centres urbains. Leurs rétroactions, présentées un peu plus loin, sont préoccupantes et invitent à une réflexion collective.

Dans l'*Avis préliminaire portant sur les impacts de la pandémie sur les populations vulnérables*², Patrick Naud, travailleur de rue en Chaudière-Appalaches, faisait le constat que le sort des personnes itinérantes a empiré et que la pandémie a révélé au grand jour leur situation, et ce, même dans les communautés rurales et éloignées. Quelques années après, nous avons consulté le même travailleur de rue, qui a rapporté une accélération notable du phénomène au cours de l'année 2024.

Il a aussi mis à notre disposition quelques photographies des abris de fortune qu'il a prises dans sa région. Elles accompagnent ce document.

1. « Il faut aussi s'assurer que les personnes itinérantes ou à risque d'itinérance participent à l'élaboration et à l'évaluation des mesures et services qui leur sont destinés » - CCLPES, 2008, Mémoire à la Commission des affaires sociales sur le phénomène de l'itinérance au Québec.

2. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/cclpes/Avis/AVI_impacts_pandemie_populations_vulnerables.pdf, CCLPES, 2021.

DÉFINITIONS

LES FORMES D'ITINÉRANCE

« Le sans-abrisme porte profondément atteinte à la dignité et au droit à la vie et compromet l'inclusion sociale. Il constitue a priori une violation du droit au logement et enfreint plusieurs autres droits de l'homme en plus du droit à la vie, parmi lesquels les droits à la non-discrimination, à la santé, à l'eau et à l'assainissement et à la sûreté de la personne, ainsi que le droit de ne pas subir de traitement cruel, inhumain ou dégradant », la Rapporteuse spéciale ONU sur le droit à un logement convenable.

Pour commencer, nous avons examiné plusieurs définitions de l'itinérance. Ce survol met en évidence une évolution de la perception collective du sans-abrisme, qui prend en compte à la fois les contextes sociaux et les expériences vécues.

Les définitions québécoises et canadiennes de l'itinérance mettent l'accent sur la rupture sociale et les parcours individuels. Ce phénomène intègre des dimensions socioéconomiques (ex. : désaffiliation, précarité) et structurelles (ex. : manque de logements sociaux).

« L'itinérance décrit la situation d'un individu, d'une famille ou d'une collectivité qui n'a pas de logement stable, permanent et adéquat, ou qui n'a pas de possibilité, les moyens ou la capacité immédiate de s'en procurer un. C'est le résultat d'obstacles systémiques et sociétaux, d'un manque de logements abordables et adéquats, de défis financiers, mentaux, cognitifs, de comportement ou de nature physique qu'éprouvent un individu ou une famille, et/ou de racisme et de discrimination. La plupart des gens ne choisissent pas d'être sans abri et l'expérience est généralement négative, désagréable, néfaste, dangereuse, stressante et affligeante. » Cette définition de l'Observatoire canadien sur l'itinérance (2012) souligne les causes structurelles telles que le manque de logements dits abordables.

La *Politique nationale de lutte à l'itinérance du Québec* décrit l'itinérance dans une perspective relationnelle, comme étant « un processus de désaffiliation sociale et une situation de rupture sociale qui se manifestent par la difficulté pour une personne d'avoir un domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre en raison de la faible disponibilité des logements ou de son incapacité à s'y maintenir et, à la fois, par la difficulté de maintenir des rapports fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté. » Au-delà du manque de logement (la condition sine qua non de l'itinérance), cette définition inclut la notion de désaffiliation³, qui désigne l'incapacité à maintenir des relations sociales.

Les distinctions entre les différentes formes d'itinérance (visible, cachée, situationnelle, cyclique, chronique) révèlent la complexité du phénomène, les trajectoires individuelles et les expériences loin d'être uniformes. L'itinérance visible, par exemple, est d'habitude associée aux formes les plus graves d'exclusion sociale. L'itinérance cachée⁴ est particulièrement fréquente dans les zones rurales, où il est difficile de quantifier les personnes sans abri en raison du manque de ressources et de leur « invisibilité » parfois volontaire, liée à la honte ou à la peur. Cette « invisibilité » complique les interventions, d'où la nécessité de faire la lumière sur cette forme obscure

3. La notion de désaffiliation (Castel, 1990) est une alternative au terme « exclusion ». Elle peut être décrite à travers deux dimensions principales : un déficit de filiation (lié à l'absence d'ancrage dans des liens sociaux primaires, familiaux) et un déficit d'affiliation (qui désigne l'absence d'intégration dans des formes collectives de protection).

4. « Les intervenants [...] rapportent que l'itinérance cachée serait présente dans les zones rurales, compliquant ainsi la reconnaissance du phénomène et le déploiement de réponses adaptées à ces situations. Ainsi, dans les zones rurales des régions des Laurentides, de Lanaudière, de la Montérégie, de la Capitale-Nationale, de Chaudière-Appalaches, de l'Outaouais, de la Mauricie-Centre-du-Québec, de l'Estrie ou encore dans les régions éloignées comme le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec, l'Abitibi-Témiscamingue, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ou le Bas-Saint-Laurent, l'itinérance cachée recouvre de nombreuses situations pour les personnes. », *L'itinérance au Québec – Deuxième portrait*

de sans-abrisme. L'itinérance cachée est définie par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) comme étant « l'obligation d'une personne d'habiter temporairement chez un membre de la famille, des amis, dans une voiture ou ailleurs parce qu'elle n'a nulle part ailleurs où habiter⁵. » Les notions d'itinérance cyclique et chronique reflètent les allers-retours entre logement et rue ou la stagnation dans des situations précaires.

TERRITOIRE RURAL

Plusieurs questions ont émergé à propos du concept de « rural » : correspond-il à une notion géographique, sociale, ou les deux? Se définit-il par la densité ou la taille de la population, la distance jusqu'à un centre urbain ou encore jusqu'à un service essentiel?⁶

Le territoire rural représente 90 % du territoire habité, environ 26 % de la population, 1 011 municipalités et 34 communautés autochtones⁷. Ces chiffres peuvent varier légèrement en fonction de la définition adoptée pour décrire la ruralité.

Statistique Canada définit la ruralité comme une ville ou une région qui regroupe les habitants des villes ou municipalités situées à l'extérieur de la zone de migration quotidienne des grands centres urbains (soit ceux de 10 000 habitants ou plus)⁸. Face à la difficulté d'obtenir des données précises à cette échelle, un concept plus large, englobant tout ce qui se situe hors des grands centres urbains, a été privilégié.

5. <https://ici.radio-canada.ca/recit-numerique/3959/itinerance-cachee>

6. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/21-006-x/21-006-x2001003-fra.pdf?st=uouoQBKh>

7. Paule Simard et coll., *Les effets de la politique nationale de la ruralité du Québec sur la santé des ruraux et des communautés*

8. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71-607-x/71-607-x2024012-fra.htm>

PORTRAIT DE L'ITINÉRANCE DANS LES PETITES ET MOYENNES MUNICIPALITÉS

En tenant compte de ce qui précède, nous nous sommes alignés sur la catégorie « Petites et moyennes municipalités » du rapport « Tout le monde compte »⁹ pour établir un portrait sommaire de l'itinérance hors des grands centres urbains. Il faut mentionner que cette catégorie inclut 102 petites municipalités (moins de 10 000 habitants) et 34 municipalités de taille moyenne (voir l'Annexe J du rapport cité précédemment – Classification des municipalités selon la taille et la situation géographique).

Tout d'abord, il importe d'explorer les principales raisons exprimées par les personnes en situation d'itinérance dans les petites et moyennes municipalités pour expliquer la perte de logement, en les comparant avec les autres milieux de vie¹⁰. L'expulsion constitue la principale cause, avec un taux de 24,5 %, le plus élevé parmi toutes les catégories. Les problèmes liés à la consommation de substances constituent un autre facteur prépondérant, avec un taux de 26,6 %, encore plus élevé que dans les grandes villes (26,1 %). La santé mentale joue aussi un rôle important, avec 14,1 % des cas attribués à cette cause, un chiffre supérieur à celui observé à Montréal (9,6 %), mais inférieur à celui des banlieues (17,5 %). Les conflits interpersonnels apparaissent également comme une cause significative. Les conflits conjugaux représentent 17 % des cas, la proportion la plus élevée parmi toutes les catégories de municipalités. Les conflits avec les propriétaires, concierges ou colocataires sont également plus fréquents, avec un taux de 14,1 %, le plus élevé des milieux étudiés. L'incarcération (6 %), bien que moins fréquente

que dans les grandes villes (10,4 %), reste un facteur de perte de logement plus important que dans les banlieues (3,1 %) ou à Montréal (4,4 %). Enfin, 6,8 % des personnes en situation d'itinérance dans les petites et les moyennes villes ont indiqué que les conditions dangereuses ou insalubres ou le quartier dangereux représentent la raison de la perte de logement. Bien que ce taux soit inférieur à celui de Montréal (7,0 %), il reste significatif.

Selon la même source¹¹, l'itinérance est marquée par une forte présence des hommes cisgenres dans les petites et moyennes municipalités : 68,2 %. Les femmes cisgenres, quant à elles, constituent près de 30 % de la population en situation d'itinérance. Les personnes de la diversité de genres sont moins présentes dans les petites et moyennes municipalités qu'ailleurs, avec une proportion de 2,5 %, la plus faible parmi tous les milieux étudiés.

Les personnes s'identifiant comme hétérosexuelles représentent près de 88 % de la population en situation d'itinérance dans les petites et moyennes municipalités. Cette proportion est la plus élevée parmi toutes les municipalités. Les personnes bisexuelles sont présentes dans une proportion de 5,3 %, soit un taux légèrement inférieur à celui observé à Montréal (6,2 %) et dans les grandes villes (6,6 %). L'itinérance chez les personnes homosexuelles est particulièrement peu visible dans les petites et moyennes municipalités, avec seulement 2,1 % des personnes concernées s'identifiant ainsi. En revanche, la catégorie des autres diversités sexuelles atteint un taux de 5 %, ce qui est comparable aux autres territoires. Il s'avère donc que l'itinérance dans les petites et moyennes municipalités se distingue par une forte proportion de personnes hétérosexuelles et une présence moins marquée des personnes homosexuelles et bisexuelles.

9. Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2023). Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec. Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022. Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux.

10. Pour plus d'information : voir le tableau « Les principales raisons exprimées par les personnes en situation d'itinérance pour expliquer la perte de logement », en annexe (source : rapport « Tout le monde compte »).

11. Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2023). Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec. Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022. Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux.

Les adultes en situation d'itinérance âgés de 30 à 49 ans représentent la catégorie la plus importante dans les petites et moyennes municipalités : 48,6 %. Cette proportion est la plus élevée parmi tous les milieux. Les jeunes adultes âgés de 18 à 29 ans forment également un groupe important (22,7 %). Ainsi, la présence de cette tranche d'âge est plus marquée que dans les grandes villes (18,9 %) et à Montréal (15,8 %). La présence des personnes âgées de 50 à 64 ans est proportionnellement moins marquée (24,3 %) que dans les grands centres urbains, notamment Montréal (33,7 %). L'itinérance des aînés reste toutefois plus marginale dans les petites et moyennes municipalités, avec seulement 3,1 % de la population itinérante âgée de 65 ans et plus, un taux inférieur à celui des autres milieux. Enfin, les moins de 18 ans sont peu représentés (1,2 %), bien que leur présence soit légèrement plus élevée qu'à Montréal (0,5 %). Ces données montrent que l'itinérance hors des grands centres urbains touche davantage les adultes d'âge actif.

L'itinérance dans les petites et moyennes municipalités est corrélée à un faible niveau de scolarité. Par exemple, près de 40 % des personnes en situation d'itinérance n'ont pas terminé leurs études secondaires, une proportion plus élevée que dans tous les autres territoires. Celles qui ont fait leurs études secondaires représentent environ 31 % de la population en situation



d'itinérance, une proportion légèrement inférieure à celle observée dans les banlieues (34,6 %) et à Montréal (34,8 %). La proportion des personnes qui ont atteint le niveau collégial ou universitaire est particulièrement basse, avec respectivement 6,1 % et 4,7 %, les taux les plus faibles de tous les milieux étudiés. Ces données soulignent donc une problématique majeure dans les petites et moyennes municipalités : un faible niveau d'instruction parmi les personnes en situation d'itinérance, ce qui peut accentuer leur vulnérabilité.

SPÉCIFICITÉS DE L'ITINÉRANCE HORS DES GRANDS CENTRES URBAINS

L'itinérance hors des grands centres, en milieu rural et périurbain, longtemps reléguée à l'arrière-plan des débats, présente certes des similarités avec les enjeux des grandes villes, mais aussi des spécificités. Si des enjeux communs comme la précarité, la toxicomanie et les troubles de santé mentale se retrouvent dans les deux contextes, les ressources disponibles en milieu rural sont nettement insuffisantes dans la plupart des cas. Les structures d'aide minimalistes, telles que les logements alternatifs temporaires et les banques alimentaires, peinent à répondre aux besoins.

Bien que le nombre de personnes en situation d'itinérance en milieu rural et périurbain semble moins important, le phénomène ne doit pas être minimisé pour autant. En effet, l'un de nos principaux constats est la rareté des données statistiques exactes et actualisées, alors que les informations informelles recueillies sur le terrain sont préoccupantes. Cet enjeu de données risque de mettre les communautés dans un cercle vicieux : des projets novateurs, élaborés localement, peuvent être refusés par manque de statistiques (comme à Témiscouata¹²), alors que le phénomène devient de plus en plus complexe. Assurément, le caractère particulièrement caché de l'itinérance en milieu rural complique la tâche.

Sur le terrain, les communautés rurales regardent avec inquiétude le débordement urbain de l'itinérance et commencent à s'organiser par elles-mêmes ou en fonction des plans d'action régionaux et communautaires intégrés (PARCI) pour faire face à ce défi plutôt nouveau. D'une voix de plus en plus forte, elles dénoncent le sous-financement, le manque de coordination, l'absence de repères clairs, appelant à des mesures concrètes pour freiner l'aggravation de l'itinérance.

Les stratégies gouvernementales mises en place pour lutter contre le sans-abrisme adoptent en général une approche universelle, sans différenciation adéquate entre les réalités urbaines et rurales. Cette uniformité engendre un déséquilibre qui perpétue les inégalités régionales. Ainsi, selon le *Comité estrien sur l'itinérance rurale*, le sentiment d'impasse semble plus présent ou plus constant en milieu rural, alimenté par l'isolement géographique et la rareté des ressources. Dans ce contexte, il est essentiel d'ajuster les politiques aux particularités des régions rurales. Cela implique, entre autres, une amélioration de l'accès aux logements sociaux et une décentralisation des ressources et des services.



12. Source de l'information : consultation informelle du réseau de CDC, 2024.

Les dynamiques sociales des communautés rurales sont particulières et ambivalentes. La solidarité peut y jouer un rôle crucial, mais le manque d'intimité exacerbe la stigmatisation envers les personnes en situation d'itinérance, freinant leur accès au logement ou à l'emploi¹³. Beaucoup choisissent alors de se rendre « invisibles » pour éviter la discrimination¹⁴.

La grande dispersion des populations et l'absence quasi systématique de transport en commun posent des défis majeurs, tant pour les intervenants que pour les personnes en situation de pauvreté. Les travailleurs de rue, par exemple, peinent à couvrir toutes les municipalités et doivent parfois prioriser les localités plus peuplées ou bien celles où l'itinérance est plus visible.

L'éloignement des services essentiels est une réalité avec laquelle doivent composer les personnes en situation d'itinérance rurale. Comme l'indiquent certaines études (Roy et coll., 2003, Carle et Bélanger-Dion, 2007; ConcertAction femmes Estrie, 2016; MacDonald et Gaulin, 2019), le manque de transport (notamment de transport abordable) est un frein à l'utilisation des ressources par les personnes en situation d'itinérance. Les refuges, les programmes de réinsertion et les centres d'aide sont souvent concentrés dans les zones urbaines. Cela laisse les communautés rurales et éloignées avec peu de soutien et entraîne une pression élevée sur les rares organismes dans ces régions, aux prises avec un territoire trop grand pour leurs ressources. Les personnes en situation d'itinérance se retrouvent alors dépendantes de réseaux familiaux ou informels, qui s'épuisent avec le temps. De toute évidence, la ruralité amplifie les défis logistiques et organisationnels : la dispersion géographique des populations et la pénurie de services spécialisés rendent la coordination des interventions encore plus complexe¹⁵.

Les acteurs locaux soulignent les limites des initiatives actuelles, telles que les refuges ou les haltes-chaud, pour répondre à l'urgence. Bien que nécessaires, ces solutions ne s'attaquent pas aux causes structurelles de l'itinérance, comme la crise du logement, le revenu insuffisant, les problèmes de santé mentale non pris en charge ou les dépendances. De plus, les ressources financières allouées restent trop limitées pour permettre le développement d'infrastructures pérennes ou de services adaptés.

Les personnes âgées vulnérables, isolées et incapables de maintenir leurs logements, sont de plus en plus exposées au risque d'itinérance. Ainsi, le vieillissement de la population ajoute une dimension supplémentaire à ces enjeux¹⁶. L'offre réduite de logements adaptés et le coût élevé des résidences pour personnes âgées aggravent leur précarité.

« L'itinérance rurale ne peut être perçue comme un simple prolongement des défis urbains. Elle a sa propre dynamique, et bien que nous puissions apprendre des expériences urbaines, il est impératif de construire des ponts de solidarité entre nos communautés rurales pour partager les stratégies et les ressources. »

Déclaration de clôture – atelier estrien sur l'itinérance rurale (extrait)

13. Ellen Buck-McFadyen, Rural homelessness: How the Structural and Social Context of Small-Town Living Influences the Experience of Homelessness.

14. Sue-Ann MacDonald and Dominique Gaulin, The Invisibility of Rural Homelessness in a Canadian Context.

15. Blais, M., St-Pierre, M., Baiocco, M., Philibert, M., Chamberland, L. (2022) Portrait régional de la vitalité des ressources LGBT+ au Québec. Montréal : Chaire de recherche sur la diversité sexuelle et la pluralité des genres et Conseil québécois LGBT. Dans ce rapport, un double enjeu a été constaté dans les régions au vaste territoire : les organismes de soutien n'ont pas les ressources (humaines, temporelles et matérielles) pour opérer sur un si grand espace et les bénéficiaires n'ont pas les ressources pour se déplacer vers les organismes.

16. Cette information est ressortie à la suite d'une consultation informelle des intervenants en itinérance en milieu rural (2024).

ITINÉRANCE CACHÉE ET « DE PASSAGE » : UN PHÉNOMÈNE MARQUÉ

La forme d'itinérance « la plus présente au Québec » est l'itinérance cachée, qu'on ne voit pas dans l'espace public, selon les coauteurs de l'essai « L'itinérance au Québec. Réalités, ruptures et citoyenneté »¹⁷. Elle est particulièrement répandue en milieu rural et est attribuable à un manque de services et de soutien, y compris des options de logement et des services d'urgence disponibles en tout temps¹⁸.

Paradoxalement, « l'itinérance “visible” dans les régions rurales se définit aussi par son caractère “caché” »¹⁹. Selon le rapport de l'exercice de dénombrement du 11 octobre 2022, les personnes sans-abri choisissent de s'isoler dans des endroits reclus, « en raison de la peur des conséquences liées aux stigmates – sinon des conséquences judiciaires –, de la honte de leur condition sociale ou encore des difficultés d'accès aux programmes et services dont elles auraient besoin. » Le rapport souligne que cette invisibilité représente un défi majeur dans les zones rurales et semi-rurales. Il est notamment difficile de repérer et de dénombrer ces personnes en une seule soirée : « Leur estimation repose essentiellement sur les réseaux que se forgent, durant toute l'année, les actrices et acteurs impliqués dans la lutte contre l'itinérance. »

Bien qu'elle soit complexe à quantifier, l'itinérance cachée pourrait être estimée grâce au croisement de plusieurs sources de données : administratives (issues des services publics), de recensements (collectées par des organismes statistiques nationaux) et d'enquêtes (réalisées auprès de personnes en situation d'itinérance ou de la population générale)²⁰. À titre indicatif, les hommes sont plus nombreux que les femmes à avoir vécu un épisode d'itinérance cachée : 4,6 % (femmes : 3,8 %)²¹. Ces estimations sont vraisemblablement dépassées, car ces pourcentages proviennent du rapport de l'Enquête québécoise sur la santé de la population 2020-2021. Par ailleurs, les membres des communautés autochtones²² restent parmi les groupes les plus exposés à cette forme d'itinérance.

L'itinérance « de passage »²³ constitue une autre forme de sans-abrisme. Elle concerne des personnes en transit, contraintes de dormir dans leur voiture ou dans une tente. Ce phénomène touche notamment d'anciens combattants, des réfugiés et des travailleurs saisonniers des secteurs maritimes et forestiers. L'itinérance « de passage » est plus fréquente en été. Des témoignages confirment sa présence au Bas-Saint-Laurent, dans des zones frontalières comme le Témiscouata et la Vallée de la Matapédia (deux MRC limitrophes du Nouveau-Brunswick), ainsi qu'en Estrie²⁴.

17. <https://www.ledevoir.com/culture/828256/trucs-survie-crise-logement-itinerance>. Sue-Ann MacDonald a dirigé l'essai « L'itinérance au Québec. Réalités, ruptures et citoyenneté », publié aux Presses de l'Université du Québec.

18. <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/432/HUMA/Brief/BR11103191/br-external/NationalAllianceToEndRuralAndRemoteHomelessness-10383249-f.pdf>.

19. Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2023). Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec. Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022. Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux.

20. GRAVEL, Marie-Andrée (2020). Itinérance cachée : définitions et mesures. Au Québec et à l'international, Québec, Institut de la statistique du Québec.

21. <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/habitudes-comportements-population-quebecoise-faits-saillants#itinérance>

22. Regards croisés sur l'itinérance, Saïd Bergheul (dir.), Québec, Presses de l'Université du Québec, 2015.

23. L'itinérance dite « de passage » se réfère au fait qu'une personne sans-abri soit en transit sur un grand territoire, peu importe la durée de l'épisode d'itinérance (notre définition).

24. Source de l'information : le réseau des CDC.

ESTIMATIONS APPROXIMATIVES DANS LE CONTEXTE RURAL

En raison du caractère généralement caché de l'itinérance en milieu rural, il est difficile de déterminer avec précision le nombre de personnes sans-abri. Toutefois, certains intervenants locaux, comme les travailleurs de rue et les maisons d'hébergement, recueillent des données informelles. Ces statistiques restent éparpillées, incomplètes et non coordonnées à l'échelle régionale. Nous allons en présenter quelques-unes à titre d'exemples.

Diego Scalzo, le directeur général de la CDC du Val-Saint-François, estime qu'à Warwick il y a quatre personnes en situation d'itinérance et 22 sans domicile fixe²⁵, et qu'à Richmond²⁶ il y a environ 20 personnes qui dorment le long de la rivière ou de la piste cyclable. Dans les deux municipalités, ce phénomène est relativement récent. À Victoriaville²⁷, on avance prudemment une estimation de 200 personnes itinérantes, bien que ce chiffre soit approximatif et à interpréter avec réserve.

Comme réponse locale, une table de concertation en itinérance a été mise en place. Il y a aussi une unité de débordement comptant neuf lits dont deux sont prioritairement accordés à des femmes. Il n'en demeure pas moins que les conditions sont loin d'être optimales.



25. Population : 4 955 habitants ([Répertoire des municipalités | Gouvernement du Québec](#)).

26. Population : 3 431 ([Répertoire des municipalités | Gouvernement du Québec](#)).

27. Population : 49 750 ([Répertoire des municipalités | Gouvernement du Québec](#)).

Patrick Naud et Bianca Leclerc, travailleurs de rue en Chaudière-Appalaches, signalent aussi une augmentation préoccupante de l'itinérance visible au cours de la dernière année dans les zones rurales. Ils constatent que les personnes itinérantes proviennent autant de l'intérieur que de l'extérieur de la région et que les organismes communautaires, déjà débordés et sous-financés, peinent à offrir un soutien durable. Selon les deux travailleurs de rue, les ressources se limitent généralement à des interventions ponctuelles, comme la distribution de nourriture, de vêtements ou l'hébergement temporaire. Parallèlement, de nombreuses personnes voient leurs problèmes de santé mentale et de consommation s'aggraver, exacerbés par les conditions difficiles imposées par l'itinérance elle-même.

De son côté, Simon Proulx, directeur général de la CDC des Maskoutains, décrit une hausse significative de l'itinérance visible sur son territoire. Voici son constat : « Les cas sont de plus en plus lourds. Nous savons que les causes de l'itinérance sont multifactorielles, mais ce ne sont plus seulement des personnes en situation d'itinérance sans logement ou sans emploi ou avec un trouble de santé mentale ou ayant des problèmes de toxicomanie : c'est parfois tout ça en même temps. L'autre point important est que certaines personnes en situation d'itinérance et psychotiques ne sont pas prises en charge par un psychiatre à l'urgence. Ce qui amène à avoir des personnes dirigées vers des organismes communautaires qui n'ont pas les ressources nécessaires adéquates afin d'accompagner ces personnes qui ont besoin de soins psychiatriques. Il y a une réelle désresponsabilisation de l'État envers les personnes en situation d'itinérance. »

Les besoins dépassent les ressources locales à La Tuque aussi²⁸. Comme partout, la hausse du coût des logements et l'insalubrité aggravent encore les choses. Les travailleurs de rue constatent que les personnes qui se retrouvent en situation d'itinérance dans cette municipalité ont souvent des problèmes de consommation accompagnés de troubles de santé mentale. Ils signalent également que les chambres d'urgence sont pleines. En l'absence de refuge ou de solution d'hébergement permanente, ceux qui quittent les chambres et refusent de s'éloigner de leur municipalité se retrouvent de nouveau soit à la rue, soit en situation d'itinérance cachée.

Les travailleurs de rue de La Tuque témoignent aussi de l'impatience et de l'agressivité des personnes en situation d'itinérance ainsi que de leur extrême dénuement : elles manquent parfois de vêtements ou de bottes d'hiver (le manque est comblé grâce aux dons). Par ailleurs, ils notent aussi le fait qu'il est difficile pour certains de trouver une stabilité, en particulier ceux qui font des allers-retours en psychiatrie ou en prison. Les travailleurs de rue indiquent aussi être pour le moment en mode réaction, puisqu'ils sont débordés.

Tous ces témoignages et informations recueillis auprès des intervenants posent la nécessité de valider la situation sur le terrain par une démarche scientifique.

28. Source de l'information : Travailleurs de rue de La Tuque.

LE PHÉNOMÈNE « PAS DANS MA COUR » HORS DES GRANDS CENTRES URBAINS

Les témoignages de la plupart des acteurs locaux révèlent une réalité de plus en plus préoccupante marquée par l'émergence assez récente de l'itinérance visible, une pression croissante sur les maigres ressources communautaires et une incapacité à répondre adéquatement aux besoins en constante augmentation. Sur le plan social, cela exacerbe les tensions. Par exemple, certains commerçants rapportent des perturbations liées à la présence accrue de personnes sans domicile fixe²⁹. Ces perceptions négatives, parfois alimentées par un manque de sensibilisation aux causes profondes – telles que la santé mentale, les dépendances ou la rupture des liens familiaux – contribuent à renforcer les préjugés. Sous la pression des résidents et des commerçants, les autorités locales, démunies face à l'absence d'un cadre institutionnel adapté, peinent à apporter des solutions. Ainsi, le phénomène de type « pas dans ma cour », déjà bien présent dans les

grandes villes, commence à se manifester dans les zones rurales. Il devient donc urgent de s'attaquer aux défis liés à la cohabitation.

Selon les personnes consultées, ce scénario semble se répéter dans plusieurs petites municipalités. En effet, la situation évolue négativement, c'est-à-dire que le nombre de personnes en situation d'itinérance visible a augmenté, comme c'est le cas dans la MRC des Maskoutains, entre autres. Des problèmes de cohabitation entre les commerçants et les personnes sans abri ont été signalés par la suite.

Pour répondre à ces enjeux, des comités de cohabitation commencent à émerger. Ces initiatives visent à promouvoir le vivre-ensemble et à élaborer des solutions adaptées. Les expériences montrent que ces comités sont plus efficaces lorsqu'ils ne sont pas imposés de manière descendante, mais plutôt conçus localement, en laissant aux acteurs du milieu une certaine flexibilité pour prioriser les actions.

UN MOUVEMENT BIDIRECTIONNEL

Les infrastructures publiques et communautaires sont souvent insuffisantes dans les régions rurales et éloignées. Par exemple, l'accès aux refuges ou aux programmes de réinsertion sociale est limité, voire inexistant dans certaines localités. Ce manque de ressources force parfois les personnes en difficulté à migrer vers des zones urbaines pour chercher de l'aide, ce qui peut briser leurs réseaux sociaux et familiaux. Par ailleurs, certaines petites municipalités choisissent de contourner le problème en envoyant les personnes en situation d'itinérance vers les centres urbains (Waegemakers Schiff, Turner, 2014). C'est une pratique contestable sur les plans éthique et moral, car peu de gens souhaitent perdre leurs repères en quittant un environnement familier. La plupart des chercheurs et des intervenants s'accordent à dire que les personnes

itinérantes issues des milieux ruraux souhaitent majoritairement rester dans leur environnement, en raison d'un sentiment d'appartenance. Cependant, certaines choisissent de chercher de l'aide ailleurs, par peur d'être étiquetées comme « itinérantes ». Les conditions hivernales exacerbent leur situation, incitant nombre d'entre elles à migrer vers les ressources et les refuges du milieu urbain³⁰.

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, il y a un mouvement dans les deux sens : « Tant dans les grands centres urbains que dans les régions plus rurales ou éloignées, il existe une mobilité intra et interrégionale des personnes en situation d'itinérance. En effet, des « va-et-vient » sont constatés entre les régions autour de l'Île de Montréal, mais c'est également le cas entre les régions éloignées et les grands centres urbains.

29. Cette information est ressortie à la suite d'une consultation informelle des intervenants en itinérance en milieu rural.

30. Source de l'information : le réseau des CDC.

La perception que le prix des loyers y est moindre semble être un motif pour migrer des grandes villes vers les régions. La période estivale semble être également un moment qui favorise le mouvement entre les régions et une augmentation de l'itinérance visible dans plusieurs secteurs plus éloignés. Il y a également des personnes qualifiées de marginales qui quittent le Saguenay-Lac-Saint-Jean pour aller "se fondre dans la masse" à Montréal. Et à l'inverse, il a été question de personnes en situation de grande vulnérabilité quittant les grands centres urbains tels que Montréal ou Québec [...] ³¹. »

Marie-Michèle Rancourt, organisatrice communautaire au Réseau Solidarité Itinérance du Québec (RSIQ), confirme ce mouvement bidirectionnel. Si certaines personnes quittent leur village pour des raisons différentes, d'autres, souvent à la suite de démantèlement des campements, cherchent à s'éloigner des centres-villes pour s'installer dans des zones rurales isolées, où elles peuvent se faire plus discrètes.

Les grandes distances que les personnes en situation d'itinérance sont contraintes parfois à parcourir afin de se rapprocher des ressources constituent un enjeu majeur ³². Les principaux obstacles résident dans le coût et l'insuffisance du réseau de transport, inadapté aux réalités de la précarité. L'amélioration du transport en commun local, intermunicipal et interrégional demeure une priorité pour répondre à ces défis.



LA CRISE DU LOGEMENT COMME FACTEUR AGGRAVANT

L'accès difficile au logement constitue une des principales causes du phénomène de l'itinérance. Dans les régions rurales, l'offre de logements sociaux demeure limitée. De plus, le marché locatif privé, restreint et peu réglementé, tolère parfois des conditions de vie qui ne respectent pas les normes minimales de sécurité et de confort. Cette pénurie exacerbe la vulnérabilité des populations à faible revenu.

Patrick Naud et Bianca Leclerc, travailleurs de rue en Chaudière-Appalaches ³³, estiment que la recrudescence de l'itinérance résulte principalement de facteurs économiques, tels que l'augmentation rapide et marquée des loyers ainsi que la hausse généralisée du coût de la vie. Ces bouleversements rendent l'aide sociale davantage insuffisante pour

31. MacDonald, S., Côté, P.-B., Fontaine, A., Greissler, É. et Houde, S. (2020). *Démarche qualitative du Deuxième portrait de l'itinérance au Québec : Regards croisés et approfondissement des connaissances*. Montréal, Québec : Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS), CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

32. Cette information provient du volet « Communauté rurale et éloignée » de certains plans d'action régionaux et communautaires intégrés (PARCI).

33. Réseau d'entraide des Appalaches (REA).

maintenir un logement. Les deux s'accordent à dire que la crise du logement et surtout l'absence de contrôle gouvernemental sur les loyers contribuent à détériorer la situation.

Historiquement perçues comme plus abordables, les régions rurales connaissent aujourd'hui des hausses similaires à celles des milieux urbains, tant en matière de prix de l'immobilier que de pénurie de logements dits abordables : « [...] les intervenants qui œuvrent en accompagnement à la stabilité résidentielle nous ont rapporté de devoir proposer, comme ultime alternative, de déraciner la clientèle et de la déménager vers les régions rurales en vue d'accéder à des logements dont le loyer est plus abordable. À l'heure actuelle où les logements sont devenus onéreux même en emplacement rural, cette alternative, imparfaite au départ, n'est déjà plus viable³⁴. »

La surpopulation dans certains appartements contraint des personnes à vivre dans des conditions précaires et insalubres, comme dans le cas de la MRC Maria-Chapdelaine³⁵. Le manque de logements sociaux est particulièrement criant dans des régions comme Lanaudière et les Laurentides, avec respectivement 2,1 % et 1,9 % des ménages vivant dans des logements sociaux ou abordables, en dessous de la moyenne provinciale de 3,5 %³⁶. Sue-Ann MacDonald, professeure à l'École de travail social de l'Université de Montréal, a même indiqué avoir eu l'impression que les municipalités ne veulent vraiment pas créer de nouveaux logements sociaux afin de ne pas nuire à l'image idyllique de la vie sur leur territoire³⁷. Les préjugés liés à l'itinérance peuvent effectivement freiner les initiatives locales visant à développer des logements inclusifs.

En milieu rural, l'arrivée massive de nouveaux résidents attirés par un coût de la vie perçu comme plus bas a exercé une pression accrue sur le marché locatif. Les « nomades numériques » sont souvent pointés du doigt pour la hausse des loyers et

l'instabilité résidentielle. Par exemple, des régions traditionnellement épargnées par ce problème (comme l'Estrie ou la Gaspésie) font maintenant face à d'importantes pénuries, dues notamment à une migration interrégionale accentuée durant la pandémie³⁸.

Habituellement, les subventions offertes par la Société d'habitation du Québec (SHQ) permettent aux offices d'habitation d'embaucher une ressource pour fournir le service de Soutien à la recherche de logement (SARL). Cependant, ce programme est réservé aux offices qui couvrent un territoire d'au moins 25 000 habitants, excluant ainsi plusieurs municipalités rurales qui doivent aussi faire face à des situations où des personnes sont à la rue ou à risque d'itinérance.

Aussi, le cadre normatif du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) ne semble pas adapté aux réalités rurales. Un accompagnement spécifique devrait être mis en place pour épauler ces municipalités dans la préparation et la gestion de leurs projets de logement. De plus, un soutien financier accru serait nécessaire; le PHAQ exige une contribution municipale équivalente à environ 20 % du coût total des projets. Ainsi, dans l'éventualité où, par exemple, la municipalité offre un terrain pour la construction d'un multiplex, elle doit assurer la préparation des terrains à ses frais (décontamination, études environnementales, raccordement aux services municipaux). Dans certaines régions, le coût de construction par unité d'habitation varie entre 175 000 \$ et 230 000 \$, ce qui représente une charge financière importante pour les petites municipalités. De plus, les villes doivent gérer l'ensemble du montage du projet, incluant les plans d'architecte et les aspects financiers, une tâche complexe qui nécessite des ressources généralement limitées dans les petites municipalités. Leur capacité à répondre à ces exigences est donc restreinte.

34. Plan d'action régional et communautaire intégré (PARCI) sur l'itinérance en Montérégie, 2021-2026.

35. Source de l'information : le réseau des CDC.

36. <https://statistique.quebec.ca/fr/communiqué/portrait-logements-sociaux-et-abordables-quebec>

37. <https://www.ledevoir.com/societe/498635/l-itinerance-en-milieu-rural-un-phenomene-cache-qui-n-est-pas-reconnu>

38. <https://fqm.ca/chronique-sam/penurie-de-logements-des-solutions-regionales-a-un-probleme-panquebecois/>

« Il n’y a pas de plan B ici;
le plan B est d’aller vivre
dans le bois »,

Isabelle Forcier, directrice
de la CDC des Sources et conseillère
municipale à Val-des-Sources,
décembre 2024

DES STRATÉGIES DE SURVIE PARTICULIÈRES

En dehors des grands centres urbains, certaines personnes en situation d’itinérance adoptent diverses stratégies de survie : partager un logement surpeuplé, passer d’un canapé à l’autre, habiter des tentes en forêt, des roulottes, des voitures ou des immeubles abandonnés (de plus en plus rares, à cause de la crise du logement) et parfois de vieux bâtiments commerciaux ou industriels désaffectés. D’autres, faute d’alternatives, dorment dans des guichets automatiques, dépendent des banques alimentaires et passent du temps dans des commerces à proximité pour se réchauffer pendant la saison froide ou bénéficier de l’air climatisé pendant l’été. Certains reviennent même à des pratiques ancestrales comme la pêche ou le trappage pour subvenir à leurs besoins.

Un phénomène particulièrement préoccupant est celui de la prostitution de survie, touchant les femmes et les hommes, en échange de rémunération, de drogues, d’un logement et même d’un transport pour aller chercher son panier à la banque alimentaire. Il existe également des cas où des individus utilisent des applications de rencontre pour trouver un abri temporaire. Par ailleurs, des organismes confirment l’existence d’un trafic de boîtes alimentaires, données par des associations d’aide et qui sont échangées contre de la drogue ou un logement.

Par crainte ou par honte, certaines personnes évitent les autorités, ce qui peut limiter leur accès à leurs droits fondamentaux et aux ressources disponibles. Dans ces conditions, les organismes témoignent d’une détérioration de l’état psychologique de plusieurs individus, les plongeant davantage dans la détresse.



DES FEMMES DE PLUS EN PLUS VULNÉRABLES

Les femmes sont particulièrement touchées par l'itinérance en milieu rural. Le rapport « Portrait des femmes en situation d'itinérance : de multiples visages » souligne l'importance de considérer à la fois les dimensions visibles et cachées de cette problématique et les inégalités : « Il faut la voir essentiellement comme une expérience “genrée”, où la pauvreté, la violence, la maternité, la proche aide, au-delà des problématiques de dépendance et de santé mentale, jouent un rôle central. Elle ne présente pas un seul visage et il apparaît incontournable de tenir compte des rapports sociaux inégalitaires liés notamment à l'origine, aux conditions socio-économiques, au handicap et au genre. Enfin, tous ces facteurs interagissent entre eux, entraînant un mouvement de complexification s'apparentant à une spirale descendante.³⁹»

L'article « Accompagnement de femmes en situation d'itinérance : pratiques en émergence d'un organisme communautaire en territoire périurbain et rural au Québec »⁴⁰ met en lumière les stratégies adoptées par des femmes pour éviter la rue, « quel qu'en soit le prix ». Certaines recourent à la prostitution de survie (« en échange d'un toit, d'un repas ou d'une douche ») ou se tournent vers des activités criminelles comme la revente de drogue et le vol à l'étalage. D'autres sont obligées de vivre en collocation, de faire du « couchsurfing » (forme d'hébergement temporaire chez des amis, de la famille ou des connaissances), de squatter un immeuble abandonné ou de vivre dans leur voiture. Cette instabilité résidentielle accentue leur vulnérabilité.

Certaines femmes subissent des agressions pour préserver un logement : « harcèlement du propriétaire, viol dans leur appartement lorsque le logement est partagé, agression lorsqu'elles sont hébergées par un tiers, abus par un membre de la famille qui les accueille pour quelques jours (Grenier, 2019) ». Il y a aussi les cas de violence conjugale, où les femmes « subissent en silence les violences du conjoint, et ce, dans leur propre logement, de peur de perdre la garde de leurs enfants ou

de se retrouver sans logement ni argent »⁴¹. En milieu rural, l'accès limité aux services aggrave leur isolement.

Dans le Plan d'action interministériel en itinérance 2012-2026 (PAII), une enveloppe de 10 millions de dollars sur cinq ans est prévue pour consolider les services d'hébergement d'urgence et de transition pour les femmes en situation d'itinérance (la mesure 6.2). Bien que la part allouée aux milieux ruraux ne soit pas précisée, nous saluons « une préoccupation marquée pour les difficultés systémiques rencontrées par les femmes autochtones, lesbiennes, trans, immigrantes, en situation de handicap physique ou mental, aînées, pour ainsi assurer à ces dernières des milieux de vie inclusifs et exempts de toute forme de discrimination.⁴²»

Selon les informations reçues à la suite de notre consultation informelle, la Maison Halte Secours à Maria-Chapdelaine observe une prolongation significative de la durée d'hébergement pour les femmes victimes de violence, en raison de la pénurie de logements adéquats. Cette situation, loin d'être isolée⁴³, illustre les défis auxquels ces femmes sont confrontées.

« Les défis logistiques ne peuvent être ignorés. L'absence de services de base comme les installations sanitaires, l'accès aux soins de santé et les structures d'hébergement accentuent la précarité de ces personnes. Pour les femmes en particulier, ces absences exacerbent les risques de violence et de vulnérabilité. »
Déclaration de clôture – atelier estrien sur l'itinérance rurale (extrait)

39. Gélinau, Lucie, Dupéré, Sophie, Bergeron-Leclerc, Christiane, Clément, Michèle, Carde, Estelle, Morin, Marie-Hélène, Tremblay, Pierre-André et Nathalie Brisseau (2015), « Portrait des femmes en situation d'itinérance : de multiples visages », Revue du CREMIS, 8(2), 48-55.

40. Josée Grenier et coll.

41. « Accompagnement de femmes en situation d'itinérance : pratiques en émergence d'un organisme communautaire en territoire périurbain et rural au Québec », Josée Grenier et coll.

42. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-846-01W.pdf>

43. <https://www.ledevoir.com/societe/809620/sejours-plus-longes-centres-hebergement-faute-logements>

DES RESSOURCES ET SERVICES INSUFFISANTS

Alors que les refuges urbains débordent, les ressources en milieu rural restent rares. Les personnes en situation d'itinérance dans ces régions disposent la plupart du temps de peu d'options : quelques services communautaires, travail de rue, parfois de l'hébergement d'urgence, chambres de transition, chambres de motel. Dans les petites municipalités, une solution envisagée parfois est de diriger les personnes vers les centres urbains. Aussi, comme au Bas-Saint-Laurent, les ressources en hébergement disponibles sont parfois trop spécialisées (par exemple, violence conjugale, jeunesse, santé mentale, etc.), excluant ainsi celles qui ne répondent pas à des critères spécifiques. Par ailleurs, les individus bannis d'un lieu en raison d'un comportement jugé inapproprié se retrouvent sans alternative. C'est pourquoi l'ouverture de refuges à haut seuil d'acceptabilité constitue une urgence. « Pour que ces refuges fonctionnent avec un haut seuil d'acceptabilité, ça prend des ressources humaines conséquentes et formées dans plusieurs domaines complémentaires. Souvent, ces ressources humaines spécialisées, davantage que des intervenants plus généralistes comme beaucoup de groupes communautaires, n'iront pas travailler à des conditions moindres que le réseau public. Il faut donc soutenir adéquatement ces centres qui parfois auront aussi besoin d'agents de sécurité, ce qui entraîne des coûts supplémentaires », explique Caroline Moreau, directrice de la CDC de l'Érable et membre du CCLPES.

Par ailleurs, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a commencé à développer des refuges à haut seuil d'acceptabilité dans certaines petites municipalités, comme celui de Dolbeau-Mistassini (inauguré à l'été 2024). Malgré cela, des mesures structurantes tardent à être mises en place. Le MSSS a toutefois reconnu que l'itinérance en région est une problématique préoccupante.

Nous avons interpellé le MSSS afin de savoir quelles sont les ressources gouvernementales destinées aux personnes en situation d'itinérance en milieu rural. Selon lui, les personnes itinérantes en milieu rural, comme en milieu urbain, bénéficient de ressources d'hébergement d'urgence, de transition (la mesure 6.1

du *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026*, avec un financement de 43 125 M\$ sur cinq ans) et de type halte-chaleur (voir le tableau 1 et le tableau 2, en Annexe), du Programme de supplément au loyer Québec (PSLQ), et des projets de stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA).

Les autres services (centres de jour, aide alimentaire, OSBL d'habitation, services de santé, travail de rue, etc.) s'adressent généralement à toute la population, bien que leur public cible inclut souvent des personnes vulnérables, c'est-à-dire celles vivant avec des troubles mentaux, des déficiences, des troubles liés à l'usage de substances, etc. Aussi, les établissements de santé disposent pour la plupart d'équipes de démarchage (outreach)⁴⁴, bien que peu de services consacrés à l'itinérance soient disponibles en milieu rural. Quelques initiatives spécifiques, comme le Programme de réaffiliation itinérance santé mentale (PRISM) ou le suivi intensif en itinérance, sont davantage concentrées dans les zones urbaines.

De plus, selon le MSSS, « chaque région du Québec, outre le Nord-du-Québec, a aussi maintenant des projets de stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA). Ce sont des équipes de suivi long terme, dans le milieu communautaire ou le réseau de la santé, qui accompagnent des personnes en situation d'itinérance et des jeunes en provenance des centres jeunesse, dans des logements subventionnés avec des programmes de la Société d'habitation du Québec (SHQ) ». Il faut aussi préciser que « les projets de stabilité résidentielle avec accompagnement se déploient selon l'approche *Logement d'abord*, adaptée au contexte québécois. Le modèle au Québec se distingue notamment par la possibilité pour les personnes d'avoir accès à plusieurs types d'habitation, par une offre diversifiée de type d'accompagnement, autant dans le réseau communautaire que celui de la santé et des services sociaux (suivi communautaire, soutien d'intensité variable [SIV], suivi intensif dans le milieu [SIM], suivi de bas niveau d'intensité [SBNI], etc.) et par des principes fondamentaux complémentaires à ceux de l'approche *Logement d'abord* ».

44. Le fait d'apporter les services ou les informations dans le milieu de vie des personnes concernées (définition libre).

UN PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER TROP STRICT ET LIMITATIF

« Les suppléments au loyer permettent à des ménages à faible revenu d'habiter dans des logements qui font partie du marché locatif privé ou qui appartiennent à des coopératives d'habitation (coops) ou à des organismes sans but lucratif (OSBL) tout en payant un loyer similaire à celui qu'ils paieraient dans une habitation à loyer modique. Les locataires qui bénéficient d'un supplément au loyer paient un loyer correspondant à 25 % de leur revenu. »⁴⁵

Comme on peut le constater en consultant le tableau 3, malgré le nombre élevé de personnes en situation d'itinérance, il reste encore des unités de supplément au loyer disponibles. Le MSSS confirme que la principale raison pour laquelle la totalité des subventions disponibles n'est pas utilisée est la crise du logement : « Cela est cependant variable d'une région à l'autre, certaines régions en manquent. Nous avons reçu quelques subventions de plus dernièrement pour assurer qu'aucune région n'en manque, justement, surtout lorsqu'un propriétaire est trouvé. [...] La majorité des logements trouvés dans le cadre des projets SRA sont des logements dans le marché privé. À noter que le PSLQ permet aussi d'attribuer des PSL itinérance dans des OSBL d'habitation. Ce sont maintenant 100 % des logements d'un immeuble qui peuvent être admissibles. »

- **Tableau 3** – Le nombre de personnes logées en date du 15 octobre 2024, par région, avec les subventions au loyer reliées au Plan d'action ministériel en itinérance 2021-2026 (la mesure 1.1 –Dédier des unités de supplément au loyer avec accompagnement à des jeunes vulnérables qui quittent les centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation; la mesure 5.2 –Augmenter le nombre de logements pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir).⁴⁶

	Total		Logés		Disponibles	
	Mesure 1.1	Mesure 5.2	Mesure 1.1	Mesure 5.2	Mesure 1.1	Mesure 5.2
01 CISSS Bas-Saint-Laurent	7	11	0	8	7	3
02 CISSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean	15	16	14	12	1	4
03 CIUSSS de la Capitale-Nationale	14	55	13	55	1	0
04 CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec	16	32	15	30	1	2
05 CIUSSS de l'Estrie	10	25	5	22	5	3
06 CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	43	306	41	235	2	71
07 CISSS de l'Outaouais	8	35	2	38	6	-3
08 CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue	6	5	0	1	6	4
09 CISSS de la Côte-Nord	8	9	2	2	6	7
10 CRSSS de la Baie-James	6	7	0	0	6	7
11 CISSS de la Gaspésie	8	10	2	10	6	0
12 CISSS de Chaudière-Appalaches	8	18	4	18	4	0
13 CISSS de Laval	8	30	8	13	0	17
14 CISSS de Lanaudière	10	32	10	27	0	5
15 CISSS des Laurentides	14	35	10	35	4	0
16 CISSS de la Montérégie-Centre	20	92	20	77	0	15
Total	201	718	146	583	55	138 - 3

45. Programme de supplément au loyer Québec (PSLO) – Société d'habitation du Québec (gouv.qc.ca)

46. Nous avons ajouté les deux dernières colonnes (Disponibles : Mesure 1.1, Mesure 5.2).

Outre la crise qui rend difficile la recherche de logement, les organismes communautaires qui travaillent dans le domaine de l'itinérance reprochent au Programme de supplément au loyer des critères d'admissibilité trop stricts, cela malgré l'assouplissement annoncé dans le *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026* (PAII) « pour répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation d'itinérance, notamment en allégeant la documentation à fournir ou en rendant admissibles les personnes qui ont eu des problèmes dans le passé avec un locateur. »

Le coût du loyer représente une autre raison pour laquelle des unités de PSL peuvent rester inutilisées. Le montant du loyer ne peut pas dépasser 150 % du loyer médian du marché (LMM) reconnu par la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour les logements du volet 2 du programme (Besoins exceptionnels en matière de logement)⁴⁷. Le LMM⁴⁸ est déterminé en fonction de la typologie du logement ainsi que de la nature des services fournis. Toutefois, les acteurs sur le terrain considèrent que l'accès aux données sur les loyers médians en milieu rural est difficile.

Par ailleurs, les préjugés des propriétaires peuvent peser lourd. Dans un contexte où les taux d'inoccupation demeurent bas et dans l'absence d'une réelle législation en ce qui concerne la recherche de logement, certains propriétaires préfèrent des locataires avec un emploi stable. Bien que ce type de discrimination soit contraire aux chartes des droits, il peut s'avérer difficile à prouver et à contester.

Le CCLPES constate que la ligne de démarcation entre les ressources consacrées à l'itinérance rurale et celles consacrées à l'itinérance urbaine est floue et que les défis spécifiques des régions éloignées sont encore insuffisamment pris en compte. Par exemple, en lien avec le Programme de supplément au loyer Québec (PSLQ), l'inventaire de logements locatifs est généralement restreint dans les régions rurales et éloignées (particulièrement les logements de qualité, répondant aux critères du programme). Le manque de notoriété du PSL dans certaines zones rurales constitue également un frein à son adoption, tant par les locataires que par les propriétaires. Ces derniers sont parfois réticents à participer à un programme qu'ils jugent complexe ou contraignant. Des ajustements pour répondre aux réalités des milieux ruraux sont nécessaires : même avec un logement subventionné, les bénéficiaires peuvent se heurter à des obstacles liés à l'accès aux services, à l'emploi et au transport en commun, à cause de l'isolement géographique.

47. <https://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/documents/Programmes/PSLQ/PSLQ-Normes.pdf>

48. <https://services.habitation.gouv.qc.ca/wls/apex/?p=480000:3>

LE DROIT AU LOGEMENT : UN INCONTOURNABLE

Le droit à un logement « convenable »⁴⁹ (ou « suffisant », selon d'autres définitions) est inscrit principalement dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)⁵⁰ et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966)⁵¹.

Si le Canada a explicitement reconnu le droit au logement en 2019⁵², il reste implicite au Québec⁵³. De nombreux organismes, dont la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) et le Collectif québécois pour la prévention de l'itinérance (CQPI), militent pour son inscription dans la Charte québécoise des droits et libertés.

En juin 2024, le député Andrés Fontecilla a déposé le projet de loi 699⁵⁴, qui vise à inscrire officiellement le droit à un logement décent dans la Charte québécoise. Son adoption reste incertaine, mais le Bureau du député assure que les efforts dans cette direction seront poursuivis.

Dans le même esprit, les participants aux 4^{es} États généraux de l'itinérance (événement organisé par le Réseau solidarité itinérance du Québec) ont adopté une déclaration commune⁵⁵ visant, entre autres, à « reconnaître le caractère fondamental du droit au logement, à développer massivement des logements sociaux et communautaires, y faciliter l'accès, contrôler le coût des loyers et assurer le soutien nécessaire au maintien en logement des personnes vulnérabilisées. »



49. Selon le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, un logement est convenable s'il offre la sécurité de l'occupation, dispose de services, de matériels, d'installations et d'infrastructures, est accessible financièrement, répond à des conditions d'habitabilité, est accessible, est situé à un emplacement adéquat, respecte l'identité culturelle. Il y a plusieurs déclarations et traités internationaux sur le droit à un logement convenable : [Normes internationales | OHCHR](#).

50. Article 25 : « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour [...] le logement [...]. »

51. L'article 11 oblige les États signataires à reconnaître le droit au logement adéquat : « Les parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris [...] un logement suffisant, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence ». Le Canada a ratifié ce Pacte de l'ONU en 1976.

52. Loi sur la stratégie nationale sur le logement (2019), qui crée aussi le poste de défenseur fédéral du logement.

53. Charte des droits et libertés de la personne, article 45 : « Toute personne dans le besoin a droit, pour elle et sa famille, à des mesures d'assistance financière et à des mesures sociales, prévues par la loi, susceptibles de lui assurer un niveau de vie décent ».

54. <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-699-43-1.html>

55. <https://itinerance.ca/declaration/>

L'APPROCHE LOGEMENT D'ABORD : UNE ALTERNATIVE PROMETTEUSE

L'approche *Logement d'abord* (Housing First), développée dans les années 1990 par Pathways to Housing⁵⁶, repose sur le principe que le logement est un droit humain fondamental. Elle mise sur l'accès immédiat et inconditionnel à un logement permanent, accompagné de services de soutien adaptés, pour les personnes en situation d'itinérance (particulièrement celles souffrant de problèmes de santé mentale ou de dépendances). Contrairement à l'approche « traitement d'abord », aucune condition préalable n'est requise, comme la sobriété ou la participation à des programmes de réhabilitation. Cette philosophie prône l'idée qu'il est plus facile de prendre sa vie en main si l'on est d'abord logé⁵⁷.

« Avec des dizaines d'études indépendantes confirmant des taux de stabilité en logement de 85 % et des améliorations de la qualité de vie, l'approche *Logement d'abord* est l'équivalent d'un vaccin contre l'itinérance »⁵⁸, indique le site Internet de l'organisation Pathways to Housing. Au Canada, un projet pilote (2009-2013) a montré une réduction de l'itinérance chronique de 73 % et des économies substantielles pour les services publics.

Le concept québécois de « Stabilité résidentielle avec accompagnement » (SRA) est apparu à la suite de ce projet pilote. Il est défini par l'Entente Canada-Québec concernant la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) « comme modèle de réduction de l'itinérance désigné comme *Logement d'abord* dans la littérature scientifique et adapté aux circonstances de la collectivité locale.⁵⁹ » La principale différence entre SRA et l'approche Logement d'abord réside dans le fait qu'au Québec les personnes admissibles peuvent être en situation d'itinérance chronique ou épisodique, sans égard à leur condition de santé.

En milieu rural, l'approche *Logement d'abord* doit être adaptée aux spécificités locales. Le Réseau canadien de recherche sur l'itinérance (CHRN) est d'avis qu'elle fonctionne même pour les cas les plus difficiles de personnes et de familles en situation d'itinérance chronique, et ce, même dans de petites villes ou des régions rurales. Cependant, « pour la plupart des personnes qui deviennent sans-abri, le problème sous-jacent demeure la rareté des logements abordables (et la difficulté d'accès) et un niveau de revenu inadéquat pour payer le prix du loyer.⁶⁰ » Les enjeux liés à l'adaptation de cette approche aux spécificités du monde rural incluent la rareté des logements dits abordables, l'insuffisance des revenus, le manque de financement et d'expertise, ainsi que l'éloignement des services essentiels⁶¹. Les préjugés liés à l'historique de logement⁶² des bénéficiaires et le manque d'intervenants aggravent les défis, une réalité corroborée par les travailleurs de rue consultés par le CCLPES.

Des solutions adaptées incluent le jumelage d'équipes de suivi rurales et urbaines, l'embauche de pairs-aidants pour le transport ainsi que le recours à la télémédecine et aux plateformes numériques, à condition que l'accès à l'Internet soit assuré. Un financement accru et des formations spécifiques pour les acteurs locaux sont également nécessaires pour surmonter l'isolement géographique et les contraintes logistiques.

56. <https://www.pathwayshousingfirst.org/>

57. <https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/HFCanada-FrameworkFR.pdf>

58. Traduction libre.

59. https://api.cremis.ca/wp-content/uploads/2020/04/rapport-sra_final.pdf

60. Gaetz, Stephen, Fiona Scott et Tanya Gulliver, éd., *L'approche Logement d'abord au Canada : Appuyer les collectivités pour mettre fin à l'itinérance*, Canadian Homelessness Research Network Press, Toronto, 2013.

61. Waegemakers Schiff Jeannette, Turner Alina. *Housing First in Rural Canada*.

62. Jetté Jonathan, Aubry Tim, Cherner Rebecca, Ecker John, Yamin Stéphanie, and Bourque Jimmy. 2014. La mise en œuvre d'une intervention Logement d'abord en région rurale canadienne. *Canadian Journal of Community Mental Health*. 33(4): 41-59. <https://doi.org/10.7870/cjcmh-2014-029>

PRÉVENTION DE L'ITINÉRANCE : QUELQUES PISTES

La prévention de l'itinérance en milieu rural et hors des grands centres urbains, en général, nécessite des politiques adaptées, un soutien adéquat aux organismes locaux et une meilleure compréhension du phénomène à travers des données précises et actualisées.

La prévention figure parmi les trois orientations du *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026*⁶³ du gouvernement du Québec, à côté de l'accompagnement et de l'intersectorialité. Les mesures proposées visent notamment à améliorer l'accès au logement dit abordable, à faciliter l'accès et à renforcer les services de soutien communautaire. Cela dit, la rareté des logements sociaux demeure un défi majeur dans la prévention de l'itinérance en milieu rural et hors des grands centres urbains, en général.

Un consensus semble s'être dégagé parmi les acteurs impliqués dans la lutte contre l'itinérance : pour combattre ce phénomène, il faut des logements permanents avec de l'accompagnement spécialisé. Ils militent aussi pour l'instauration d'un revenu suffisant pour couvrir les besoins de base (ou de l'élargissement du Programme de revenu de base), comme mesure préventive essentielle.

La prévention de l'itinérance repose également sur un accès facilité aux services sociaux et de santé, la sécurisation des transitions et le renforcement des ressources pour un accompagnement adapté (ex. : Direction de la protection de la jeunesse, détention, hospitalisation). Bien que des progrès restent à faire, le CCLPES salue les investissements supplémentaires du gouvernement dans les transitions des jeunes hébergés par la DPJ vers la vie adulte et dans la réintégration des personnes détenues.

Le rapport « Tout le monde compte »⁶⁴ met de l'avant l'idée qu'une « mesure véritablement préventive consisterait à offrir des services de soutien aux locataires évincés dès la décision du Tribunal rendue, sinon dès l'introduction d'une demande ». Le CCLPES adhère pleinement à cette recommandation. Il est important de rappeler que, selon le rapport annuel du Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ), les cas d'éviction forcée ont augmenté de 132 % au Québec en 2023 par rapport à 2022⁶⁵.

Toute stratégie de prévention doit tenir compte des dynamiques spécifiques aux régions rurales et éloignées. En effet, l'isolement géographique, les longues distances et l'absence de transport en commun (et surtout abordable) limitent l'accès aux services sociaux, de santé, d'aide au logement et compliquent la réintégration sur le marché du travail. Les difficultés économiques rencontrées par plusieurs régions rurales, notamment en raison du déclin de certaines industries traditionnelles, ont fragilisé les populations locales. Dans cette optique, l'éducation et l'insertion professionnelle doivent être au cœur des efforts de prévention.

Ultimement, selon l'étude « État de situation et analyse d'impact des programmes de prévention et de lutte contre l'itinérance au Québec sur les municipalités »⁶⁶, commandée par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en 2023, il est important de mentionner qu'en examinant plusieurs hypothèses (le statu quo, la lutte à l'itinérance, la prévention et le scénario combiné de prévention et de lutte), le nombre de personnes sans-abri diminuerait de 35 % en cinq ans si un scénario combinant la lutte contre l'itinérance et la prévention était

64. Op.cit.

65. <https://rclalq.qc.ca/wp-content/uploads/2023/12/RCLALQ-evictions-forcees-2023.pdf>

66. <https://appeco.ca/fr/publications-et-nouvelles/>

63. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-846-01WV.pdf>

adopté. Selon cette étude, « [...] le gouvernement du Québec est celui qui a les principales responsabilités, par l'entremise des CI(U)SSS, et ressources financières pour intervenir en itinérance. Les municipalités doivent cependant faire face aux conséquences directes de l'itinérance, notamment au niveau de la cohabitation, de la sécurité et de la salubrité, mais ont peu de leviers pour intervenir et changer la trajectoire de l'itinérance sur leur territoire. Elles se retrouvent donc à agir informellement comme coordonnateur, ou à tout le moins de solliciteur, des ressources disponibles. Ce rôle est censé être celui du CI(U)SSS qui trop souvent ne met pas les efforts, les ressources et le temps requis pour faire une vraie différence. Les CI(U)SSS se doivent d'en faire davantage et les municipalités doivent être parties prenantes des efforts de réduction de l'itinérance. »

« [...] la prévention demeure un levier essentiel qui a fait ses preuves, mais qui demeure insuffisamment mobilisé pour réduire efficacement l'itinérance en amont. Un soutien adéquat des personnes à risque, notamment les jeunes, dans des transitions clés comme les sorties d'établissements, est crucial pour éviter les ruptures et la désaffiliation. »

Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté, « Renverser la tendance, un devoir collectif », 4^{es} États généraux de l'itinérance, décembre 2024.

« Même si l'itinérance est un phénomène complexe aux causes multiples, s'y attaquer efficacement commence par l'amélioration du revenu des personnes leur permettant de se loger, de se nourrir, de se vêtir et de se déplacer. »

Mémoire à la Commission des affaires sociales sur le phénomène de l'itinérance au Québec, CCLPES, 2008



CONCLUSION

L'itinérance hors des grands centres urbains ne peut plus être considérée comme un problème marginal. Elle exige une réponse qui intègre mieux les réalités locales. Il s'agit d'un phénomène complexe, influencé par des facteurs structurels et locaux, et sous-estimé en raison de sa visibilité réduite par rapport aux grandes villes. Les régions rurales et éloignées font face à des défis importants, notamment une rareté des services pour les personnes en situation d'itinérance, une offre de logement insuffisante et un financement inadéquat pour les organismes communautaires.

Les informations disponibles révèlent une augmentation inquiétante de la demande pour les services d'urgence et d'hébergement dans ces régions. La crise du logement, qui touche l'ensemble du Québec, exacerbe cette situation. Les taux d'occupation restent faibles, même dans les petites municipalités. Bien que les programmes gouvernementaux soient cruciaux, leur financement ne correspond pas toujours à l'ampleur du problème, et ce, malgré les investissements records consacrés dernièrement à la lutte contre l'itinérance. Par ailleurs, les politiques publiques actuelles semblent généralement conçues avec une vision urbaine. Cela se traduit par une répartition inégale des ressources entre les territoires urbains et ruraux. Les organismes ruraux, isolés, manquent de soutien institutionnel et de financement stable, ce qui freine le développement d'infrastructures durables. Ce déséquilibre territorial témoigne d'une inégalité dans la manière dont le phénomène est perçu et abordé à l'échelle provinciale.

En définitive, il s'agit d'un enjeu humain majeur, qui nécessite de prendre en considération les spécificités culturelles et sociales des milieux ruraux et éloignés afin de proposer, dans les plus brefs délais, des solutions viables et respectueuses. Comme le souligne Isabelle Forcier, directrice de la CDC des Sources et conseillère municipale à Val-des-Sources : « Quand il y a du feu chez vous, il est aussi important qu'à Montréal. »

Conscient des constats et des enjeux évoqués, le CCLPES juge important de poursuivre la réflexion en élaborant une suite à cet avis.

RECOMMANDATIONS

Priorité

- Compte tenu de l'urgence et de la gravité de la situation, le CCLPES recommande, avant tout, de répondre rapidement aux besoins de base des personnes en situation d'itinérance hors des grands centres urbains (notamment ceux liés au logement et à la sécurité alimentaire). En même temps, il importe d'embaucher plus de travailleurs de rue et d'améliorer leurs conditions de travail.

Recherche

- Soutenir la recherche terrain pour mieux cerner l'ampleur réelle de l'itinérance hors des grands centres urbains.

Soutien aux organismes communautaires

- Former les intervenants locaux pour qu'ils puissent faire face aux situations inhabituelles et mieux répondre aux besoins des personnes itinérantes hors des grands centres urbains.
- Créer et multiplier les lieux d'accueil adaptés, comme des haltes-chaleur ou des refuges, et favoriser leur acceptabilité sociale.
- Accorder une prime à l'éloignement aux organismes desservant un vaste territoire (par exemple, pour mettre sur pied des « points de service » dans des municipalités éloignées du point de service principal).

Services sociaux et de santé

- Privilégier des solutions locales pour les personnes en situation d'itinérance, selon les besoins, et allouer des fonds destinés spécifiquement aux enjeux d'itinérance hors des grands centres urbains.
- Améliorer l'accessibilité à tous les services de santé, notamment de santé mentale et de traitement des dépendances, souvent absents en régions éloignées.

Logement social et abordable

- Accroître les investissements dans des logements sociaux, adaptés notamment pour les femmes vulnérables et pour les personnes en perte d'autonomie.
- Favoriser l'accès aux programmes de construction de logements sociaux hors des grands centres urbains en augmentant le soutien financier.

Transport collectif

- Répondre immédiatement aux besoins en transport collectif intermunicipal et interrégional afin de briser l'isolement des personnes en situation d'itinérance et d'aider les organismes communautaires à faire face aux défis logistiques.
- Mettre en place une tarification sociale pour le transport collectif et adapté.

BIBLIOGRAPHIE

- ALLIANCE NATIONALE POUR METTRE FIN À L'ITINÉRANCE RURALE ET ÉLOIGNÉE, *L'itinérance en milieu rural et éloigné. Appel à des investissements stratégiques pour mettre fin à l'itinérance dans les collectivités rurales et éloignées du Canada.*
- BELLOT, Céline et coll., *L'itinérance au Québec – Deuxième portrait.*
- BERGHEUL Saïd (dir.) et coll., *Regards croisés sur l'itinérance*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2015.
- BLAIS, M., ST-PIERRE, M., BAIOTTO, M., PHILIBERT, M., CHAMBERLAND, L. (2022) *Portrait régional de la vitalité des ressources LGBT+ au Québec*. Montréal : Chaire de recherche sur la diversité sexuelle et la pluralité des genres et Conseil québécois LGBT.
- Buck-McFadyen, E. (2022). Rural homelessness: How the structural and social context of small-town living influences the experience of homelessness. *Canadian Journal of Public Health*, 113, 407-416. <https://doi.org/10.17269/s41997-022-00625-9>.
- Buck-McFadyen, E. (2022). Competing perspectives on rural homelessness: Findings from a qualitative study in Ontario, Canada. *Health and Social Care in the Community*, 30(5), e2003-2011. <https://doi.org/10.1111/hsc.13633>.
- Buck-McFadyen, E. (2023). A comparison of three rural emergency shelters: Exploring the experiences and lessons learned in small town Ontario. *Journal of Social Distress and Homelessness*. (advance online publication) <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/10530789.2023.2276592>.
- CAQ, [De nouveaux services offerts aux personnes en situation d'itinérance au Lac-Saint-Jean](#), 8 août 2024.
- CCLPES, *Mémoire à la Commission des affaires sociales sur le phénomène de l'itinérance au Québec*, 2008.
- CCLPES, *Avis préliminaire portant sur les impacts de la pandémie sur les populations vulnérables*, 2021.
- CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE. [C-12 - Charte des droits et libertés de la personne](#).
- CISSS Montérégie-Centre, Plan d'action régional et communautaire intégré (PARCI) sur l'itinérance en Montérégie, 2021-2026.
- CISSS Bas-Saint-Laurent, 2022. Plan d'action régional et communautaire intégré en matière d'itinérance.
- CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean, 2023. Plan d'action régional et communautaire intégré en matière d'itinérance.
- CIUSSS de la Capitale-Nationale. 2023-2024. Plan d'action régional et communautaire intégré en itinérance de la Capitale-Nationale.
- CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec, 2022. Plan d'action régional et communautaire intégré 2021-2026.
- CIUSSS Estrie, 2022. Plan d'action régional et communautaire intégré.
- CISSS Outaouais, 2022. Plan d'action régional communautaire intégré et interministériel en itinérance Outaouais 2021-2026.
- CISSS Abitibi-Témiscamingue. Plan d'action régional communautaire intégré et interministériel en itinérance Outaouais 2021-2026.
- CISSS de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, 2022. Plan d'action régional et communautaire intégré Programme en itinérance Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine.

CISSS Chaudière-Appalaches, 2022. Plan d'action régional et communautaire intégré.

CISSS Lanaudière, 2022. Plan d'action régional et communautaire intégré en itinérance 2022-2024.

CISSS des Laurentides. Portrait régional de l'accès coordonné, 2023-2024.

CISSS Montérégie-Centre. Plan d'action régional et communautaire intégré sur l'itinérance 2021-2026.

CLEMENSON, Heather, Secrétariat rural, Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Bulletin d'analyse – Régions rurales et petites villes du Canada*.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, [Pénurie de logements – Des solutions régionales à un problème panquébécois – Fédération québécoise des municipalités](#), 30 mars 2022.

FONTECILLA, Andrés. [Projet de loi n° 699, Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne afin d'y consacrer le droit à un logement décent – Assemblée nationale du Québec](#).

FOURNIER, Aude, ROSE, Marie-Claude, HURTUBISE, Roch, MCALL, Christopher. *Mieux comprendre l'itinérance en région : précarité résidentielle et mobilité interurbaine*, CREMIS, 2015.

FORTIER, Marco, [Essai : des trucs de survie à la crise du logement et de l'itinérance | Le Devoir, Le Devoir](#), 30 décembre 2024.

GAETZ, Stephen, 2013, *L'approche Logement d'abord au Canada*. [HFCanada-FrameworkFR.pdf](#).

GAETZ, Stephen, SCOTT, Fiona et GULLIVER, Tanya, éd., *L'approche Logement d'abord au Canada : Appuyer les collectivités pour mettre fin à l'itinérance*, Canadian Homelessness Research Network Press, Toronto, 2013.

GÉLINEAU, Lucie, DUPÉRÉ, Sophie, BERGERON-LECLERC, Christiane, CLÉMENT, Michèle, CARDE, Estelle, MORIN, Marie-Hélène, TREMBLAY, Pierre-André et BRISSEAU, Nathalie (2015), *Portrait des femmes en situation d'itinérance : de multiples visages*, Revue du CREMIS, 8(2), 48-55.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2021, *S'allier devant l'itinérance. Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026*.

GOUGEON, Philippe, FAUCHER, Guillaume, WAJI, Ornella, RUSCIO, Cristina et FAHEY, Richard, *État de situation et analyse d'impact des programmes de prévention et de lutte contre l'itinérance au Québec sur les municipalités*. [umq-itinerance-rapport-finalvrev.pdf](#).

GRAVEL, Marie-Andrée (2020), *Itinérance cachée : définitions et mesures. Au Québec et à l'international*, Québec, Institut de la statistique du Québec.

GRAVEL, Pauline, [Le drame invisible de l'itinérance en milieu rural | Le Devoir](#), Le Devoir, 12 mai 2017.

GRENIER, Josée, GRENIER, Katia, THIBAU, Sylvie, CHAMBERLAND, Manon, CHÉNARD, Josée, BOURQUE, Mélanie, ST-GERMAIN, Lise et coll. *Accompagnement de femmes en situation d'itinérance : pratiques en émergence d'un organisme communautaire en territoire périurbain et rural au Québec*. Sciences et actions sociales [en ligne], N° 13 | année 2020, mis en ligne le date 6 juillet 2020.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, [Portrait des logements sociaux et abordables au Québec](#), 19 juin 2024.

JETTÉ, Jonathan, AUBRY, Tim, CHERNER, Rebecca, ECKER, John, YAMIN, Stéphanie, and BOURQUE, Jimmy. 2014. *La mise en œuvre d'une intervention Logement d'abord en région rurale canadienne*. Canadian Journal of Community Mental Health. **33**(4): 41-59. <https://doi.org/10.7870/cjcmh-2014-029>.

LABRÈCHE, Ariane, [Sans toit, mais pas dans la rue | Radio-Canada.ca](#), 18 mai 2022.

MACDONALD, Sue-Ann et coll., *L'itinérance au Québec. Réalités, ruptures et citoyenneté*, Presses de l'Université du Québec.

MACDONALD, S., CÔTÉ, P.-B., FONTAINE, A., GREISSLER, É. ET HOUDE, S. (2020). *Démarche qualitative du Deuxième portrait de l'itinérance au Québec : Regards croisés et approfondissement des connaissances*. Montréal, Québec : Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS), CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

MACDONALD, Sue-Ann, GAULIN, Dominique, TÊTREAU GÉRARD, Alice, *Portrait d'un phénomène émergent et méconnu – l'itinérance du territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville*.

MACDONALD, Sue-Ann and GAULIN, Dominique. *The invisibility of rural homelessness in a Canadian context*. School of Social Work, Université de Montreal, Montréal, Canada. <https://doi.org/10.1080/10530789.2019.1688540>.

MARSHALL, Carrie Anne et coll. "The Big Island Model': Resident experiences of a novel permanent supportive housing model for responding to rural homelessness." *Health & social care in the community* (2022): n. pag.

MCALL, Christopher, ROY, Laurence, COULOMBE, Sophie, DOUCET, Marie-Josée, KEAYS, Nancy (2019). *L'approche globale en accompagnement résidentiel. Un projet portant sur les différentes pratiques en accompagnement résidentiel des populations en situation d'itinérance ou à risque au Québec*. Montréal, Québec : Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS), CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. (2023). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec. Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022*. Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux.

NATIONS UNIES. [Normes internationales | OHCHR](#).

PATHWAYS HOUSING FIRST INSTITUTE. [Pathways Housing First](#).

REGROUPEMENT DES COMITÉS LOGEMENT ET ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES DU QUÉBEC (RCLALQ), [Évictions forcées. RCLALQ évictions forcées 2023](#).

RÉSEAU SOLIDARITÉ ITINÉRANCE DU QUÉBEC. [Déclaration commune produite suite aux 4es États généraux de l'itinérance – RSIQ](#).

SCHIFF, Rebecca & WILKINSON, Ashley & KELFORD, Terrilee & PELLETIER, Shane & SCHIFF, Jeannette. (2022). Counting the Undercounted: Enumerating Rural Homelessness in Canada. *International Journal on Homelessness*. 3. 1-17. 10.5206/ijoh.2022.2.14633.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, [Programme de supplément au loyer Québec \(PSLQ\) – Société d'habitation du Québec \(gouv.qc.ca\)](#).

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, [Consulter les plafonds de revenus déterminant les besoins impérieux \(PRBI\) et les loyers médians du marché \(LMM\)](#).

STATISTIQUE CANADA, [Nombre et taille des collectivités rurales et petites villes du Canada : tableau de bord interactif](#).

STATISTIQUE CANADA, [Habitudes de vie et comportements : faits saillants](#).

WAEGEMAKERS SCHIFF, Jeannette, TURNER, Alina. *Housing First in Rural Canada*.

WAEGEMAKERS SCHIFF, J, SCHIFF, R., TURNER, A., & BERNARD, K. (2015). *Rural homelessness in Canada: Directions for planning and research*. *The Journal of Rural and Community Development*, 10(4), 85-106.

ANNEXE 1

MEMBRES DU CCLPES (MARS, 2025)

PRÉSIDENT

Richard Gravel

Directeur général
Collectif des entreprises d'insertion du Québec
Région de Laval

MEMBRES AYANT LE DROIT DE VOTE

Michel Bellemare

Regroupement pour la défense
des droits sociaux de Shawinigan
Région de la Mauricie

Monique Toutant

Association pour la défense des droits sociaux du Québec
métropolitain
Région de Québec

Caroline Moreau

Directrice Corporation de développement
communautaire de L'Érable Inc.
Région de L'Érable

Onil Duguay

Représentant des organismes et de groupes représentatifs en
matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
Région de la Chaudière-Appalaches

Bertrand Gignac

Directeur général, Conférence des Tables
régionales de concertation des aînés du Québec
Région de Portneuf

Catherine Gagné (vice-présidente)

Régisseuse à la planification et à l'expertise à la Ville de Laval
Région de Laval

Rudy Humbert

Directeur général, Réseau des carrefours
jeunesse-emploi du Québec
Région de Montréal

Véronique Vézina

Directrice, Regroupement des organismes de personnes
handicapées de la région 03 - Chroniqueuse et animatrice,
Ami-Télé, Accessibilité Média inc.
Région de Québec

Martin Blais

Titulaire de la Chaire de recherche sur la
diversité sexuelle et la pluralité des genres
Professeur titulaire, département de
sexologie, Université du Québec à Montréal
Région de Montréal

MEMBRE N'AYANT PAS LE DROIT DE VOTE
(MEMBRE ISSUE DE LA FONCTION PUBLIQUE)**Natalie Rosebush**

Vice-présidente de la Commission québécoise
des libérations conditionnelles

ANNEXE 2

Raisons évoquées de la perte du dernier logement selon la taille et la situation géographique de la municipalité où se trouvaient les personnes en situation d'itinérance au moment du dénombrement, pour l'ensemble des régions (selon le document « Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec. Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022 »).

Raisons évoquées de la perte de logement	Taille et situation géographique de la municipalité où les personnes se trouvaient au moment du dénombrement				Total (n=4 277)
	Montréal (n=1 553)	Grandes villes (n=1 071)	Banlieues (n=667)	Petites et moyennes municipalités (n=986)	
Expulsion	22,7 %	21,1 %	21,9 %	24,5 %	22,6 %
Problème de consommation de substances	13,3 %	26,1 %	24,6 %	26,6 %	21,3 %
Revenu insuffisant	17,5 %	14,8 %	18,4 %	16,7 %	16,8 %
Conflit avec : conjoint	11,8 %	12,3 %	15,6 %	17,0 %	13,7 %
Problème de santé mentale	9,6 %	10,6 %	17,5 %	14,1 %	12,1 %
Mauvais traitements	12,2 %	9,8 %	13,2 %	12,6 %	11,8 %
Conflit avec : autre	11,3 %	8,4 %	14,5 %	12,9 %	11,5 %
Conflit avec : propriétaire/concierge/colocataire	7,6 %	12,7 %	10,6 %	14,1 %	10,8 %
Perte d'emploi	8,9 %	7,4 %	11,1 %	8,7 %	8,8 %
Hospitalisation/programme de traitement	4,7 %	9,0 %	6,7 %	6,8 %	6,6 %
Incarcération	4,4 %	10,4 %	3,1 %	6,0 %	6,1 %
Conditions dangereuses ou insalubres/quartier dangereux	7,0 %	4,7 %	3,7 %	6,8 %	5,8 %

ANNEXE 3

Caractéristiques des personnes en situation d'itinérance selon la taille et la situation géographique de la municipalité où elles se trouvaient au moment du dénombrement, pour l'ensemble des régions (selon le document « Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec. Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022 »).

Genre	Taille et situation géographique de la municipalité où les personnes se trouvaient au moment du dénombrement				Total (n=4 411)
	Montréal (n=1 628)	Grandes villes (n=1 089)	Banlieues (n=685)	Petites et moyennes municipalités (n=1 009)	
Femmes cisgenres	29,3 %	27,1 %	30,5 %	29,3 %	29,0 %
Hommes cisgenres	65,9 %	69,1 %	65,7 %	68,2 %	67,2 %
Personnes de la diversité de genres	4,8 %	3,8 %	3,8 %	2,5 %	3,9 %
Âge	Montréal (n=1 654)	Grandes villes (n=1 084)	Banlieues (n=687)	Petites et moyennes municipalités (n=995)	Total (n=4 420)
Moins de 18 ans	0,5 %	1,1 %	2,3 %	1,2 %	1,1 %
18 à 29 ans	15,8 %	18,9 %	22,4 %	22,7 %	19,2 %
30 à 49 ans	40,0 %	48,1 %	41,8 %	48,6 %	44,2 %
50 à 64 ans	33,7 %	26,5 %	28,5 %	24,3 %	29,0 %
65 ans et plus	9,9 %	5,4 %	4,9 %	3,1 %	6,5 %

Identité autochtone	Montréal (n=1 597)	Grandes villes (n=1 061)	Banlieues (n=671)	Petites et moyennes municipalités (n=994)	Total (n=4 323)
Allochtones	86,8 %	89,2 %	96,1 %	78,5 %	86,9 %
Premières Nations	8,0 %	8,8 %	3,1 %	20,3 %	10,2 %
Inuit	3,1 %	0,5 %	0,1 %	0,5 %	1,4 %
Métis	0,9 %	1,4 %	0,3 %	0,7 %	0,9 %
Autres peuples autochtones	1,3 %	0,2 %	0,3 %	0,0 %	0,6 %

Orientation sexuelle	Montréal (n=1 541)	Grandes villes (n=1 070)	Banlieues (n=658)	Petites et moyennes municipalités (n=967)	Total (n=4 236)
Hétérosexuelle	84,4 %	86,6 %	85,6 %	87,7 %	85,9 %
Homosexuelle	4,2 %	2,1 %	3,3 %	2,1 %	3,1 %
Bisexuelle	6,2 %	6,6 %	6,4 %	5,3 %	6,1 %
Autre diversité sexuelle	5,3 %	4,6 %	4,7 %	5,0 %	4,9 %

Statut d'immigration au moment de l'arrivée au Canada	Montréal (n=1 637)	Grandes villes (n=1 087)	Banlieues (n=685)	Petites et moyennes municipalités (n=1 009)	Total (n=4 418)
Non	80,0 %	93,0 %	89,8 %	96,7 %	88,5 %
Oui – immigrant(e)	12,8 %	4,2 %	6,7 %	2,0 %	7,3 %
Oui – réfugié(e)	2,1 %	1,0 %	0,6 %	0,5 %	1,2 %
Oui – demandeur(euse) du statut de réfugié	2,9 %	0,6 %	1,3 %	0,2 %	1,4 %
Oui – autre	2,3 %	1,2 %	1,6 %	0,6 %	1,5 %
Niveau d'études obtenu	Montréal (n=1 597)	Grandes villes (n=1 061)	Banlieues (n=671)	Petites et moyennes municipalités (n=994)	Total (n=4 323)
Études secondaires (ou l'équivalent) non terminées	24,5 %	35,6 %	27,9 %	39,8 %	31,3 %
Études secondaires	34,8 %	29,4 %	34,6 %	31,0 %	32,5 %
Formation professionnelle, d'apprenti ou de métiers	12,5 %	18,2 %	19,3 %	17,4 %	16,1 %
Collège/cégep ou autre établissement non universitaire	12,7 %	8,8 %	9,6 %	6,1 %	9,7 %
Universitaire	14,5 %	7,5 %	7,5 %	4,7 %	9,4 %
Autre	1,1 %	0,6 %	1,2 %	1,0 %	0,9 %

Ont passé la nuit avec d'autres personnes qu'elles connaissent	Montréal (n=1 627)	Grandes villes (n=1 082)	Banlieues (n=673)	Petites et moyennes municipalités (n=993)	Total (n=4 375)
Non	81,7 %	78,6 %	73,6 %	67,9 %	76,5 %
Oui : sans enfant à charge	14,0 %	17,7 %	19,9 %	27,2 %	18,8 %
Oui : avec enfant(s) à charge	4,3 %	3,8 %	6,5 %	4,9 %	4,7 %

ANNEXE 4

- **Tableau 1** – Liste des ressources d’hébergement d’urgence et/ou de transition en itinérance, par région (non exhaustive) – source : MSSS

Le tableau ci-dessous présente les ressources offrant, parmi leur offre de services, de l’hébergement d’urgence et/ou de transition au sein des 13 régions qui ont été considérés dans le cadre de l’exercice de dénombrement des personnes en situation d’itinérance au Québec du 11 octobre 2022. Le tableau précise également le nombre de places offertes au sein de chacune de ces ressources au moment du dénombrement. Le nombre de places disponibles est continuellement en évolution. À titre indicatif, le financement supplémentaire en 2023-2024 pour les mesures d’urgence (22,5 M\$) a permis entre autres d’ajouter 405 places au Québec et d’en consolider 547.

Région	Ressource d’hébergement d’urgence	Nombre de places en 2022
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	Centre Le Phare	10
	Séjour Marie-Fitzbach	9
	La Maison d’Accueil pour sans-abri de Chicoutimi Pavillon	9
	Centre l’Escale de Jonquière	1
	Centre de ressources pour hommes Optimum	7
	Service d’intervention de Proximité	3
	Centre de ressources pour hommes Optimum	7
	Carrefour social Ushkui	5
	ACSMS–Ressac	15
	Centre de Rétablissement le Renfort	9
	La maison du Cheminement Roberval	8
	La Maison du Cheminement Dolbeau	2
	La Maison d’accueil pour sans-abri de Chicoutimi	20
Total de la région		105

Région	Ressource d'hébergement d'urgence	Nombre de places en 2022
03 – Capitale-Nationale	Centr'Hommes Charlevoix	3
	Le Rempart	25
	Maison Richelieu Hébergement jeunesse Ste-Foy	9
	PECH – Maison St-Luc	17
	PECH – Camp de base	40
	PECH – Châteauguay – ferme le 12 octobre	1
	Société John-Howard	13
	SQUAT Basse-Ville (logements)	17
	Gîte Jeunesse	9
	Gîte Jeunesse – temporairement fermé depuis 1 mois	6
	Maison de Marthe	6
	YWCA Québec – La Canopée	12
	Maison Oxygène de Québec	6
	Projet LUNE – Prince-Édouard	12
	CMS Le Complice	7
	Fondation famille Jules-Dallaire (Mère-Mallet)	25
	Archipel d'entraide (L')	16
	Centre résidentiel et communautaire Jacques-Cartier (Le)	18
	Piolet (Le) – Loretteville	52
	Mères et monde	23
	Maison Dauphine	9
	Lauberivière (accueil hommes)	48
	Lauberivière (accueil femmes)	12
	Lauberivière (halte et dégrisement)	25
	Maison Marie-Frédéric (Pont Scott)	20
	Maison Marie-Frédéric (Langelier)	16
	SQUAT Basse-Ville (maison d'hébergement)	10
	YWCA Québec – siège social	57
	Centre multiethnique de Québec – HMQ d'Youville	15
	Maison Revivre	24
Lauberivière (réinsertion)	10	
Total de la région		563

Région	Ressource d'hébergement d'urgence	Nombre de places en 2022
04 – Mauricie– Centre-du-Québec	Maison Habit-Action de Drummondville inc.	9
	Auberge du cœur Maison Raymond Roy	8
	Communauté du Désert inc.	15
	Réseau d'habitation communautaire de la Mauricie (logements supervisés)	5
	Réseau d'Aide Le Tremplin (maison d'hébergement thérapeutique)	8
	Réseau d'Aide Le Tremplin (logements partagés)	12
	Centre Le Havre	22
	Centre Le Havre (Le Refuge)	14
	Ensoleilvent (unité de débordement de Drummondville)	10
	Ensoleilvent (hébergement de dépannage Victoriaville)	10
	Ensoleilvent (hébergement de dépannage Drummondville)	9
	Le Hamac	12
Total de la région		134
05 – Estrie	La Cordée	5
	Maison Oxygène Estrie	14
	Auberge sous mon toit ASMT	16
	Maison Oxygène Granby	4
	Tremplin 16-30 de Sherbrooke	23
	Maison l'Arc-en-ciel	20
	Villa Pierrot	21
	Entrée chez soi	0
	Le Passant	27
	Entr'elles	23
	Espace Vivant	9
	Auberge du cœur La Source-Soleil	10
	Partage St François	46
Maison Jeunes-Est	9	
Total de la région		227

Région	Ressource d'hébergement d'urgence	Nombre de places en 2022
06 - Montréal	Accueil Bonneau - Maison Claire-Ménard	31
	Accueil Bonneau - Maison Eugénie-Bernier	52
	Accueil Bonneau - Maison Joseph-Vincent	35
	Armée du Salut - Centre Booth - Le Gouvernail	72
	Armée du Salut - Centre Booth - Le Rivage	73
	Association chrétienne des jeunes femmes de Montréal (Y des femmes)	34
	Auberge communautaire du Sud-Ouest	15
	Avenue hébergement communautaire (L')	12
	Avenue hébergement communautaire (L')	16
	CAP Saint-Barnabé - Maison l'Espérance	50
	Carrefour Familial Hochelaga Maison oxygène	12
	Chrysalide (La)	6
	Dans la Rue	17
	En Marge 12-17	9
	Foyer de jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal inc.	18
	Habitations l'Escalier de Montréal	20
	Hébergement Jeunesse Le Tournant - 1	10
	Hébergement Jeunesse Le Tournant - 2	12
	Hébergement St-Denis	6
	Héberjeune de Parc Extension	33
	Le Chaînon - Maison Ste-Marie	49
	Le Chaînon - Maison Yvonne-Maisonneuve	49
	Logifem - 1	7
	Logifem - 2	17
	Logifem - 3	20
	Logifem - 4	25
	Logis Rose-Virginie	21
	Maison du Père - Logements de transition (dans la communauté)	18
	Maison du Père - Maison Wolfe	57
	Maison L'Éclaircie de Montréal	10
	Maison L'Éclaircie de Montréal - Habitations de la Visitation	27
	Maison L'Éclaircie de Montréal - Phase 2	22
	Maison LI-BER-T	5
	Maison Marguerite de Montréal inc. (La)	19
	Maison Tangente	14
	Mères avec pouvoir - MAP Montréal	30
Méta d'Âme - 2	21	

Région	Ressource d'hébergement d'urgence	Nombre de places en 2022
06 - Montréal	Méta d'Âme - 3	7
	Méta d'Âme - 1	14
	Mission Bon Accueil - Hébergements de transition (inclus programme en dépendance)	45
	Mission Bon Accueil - Appartements Delinelle	26
	Mission Old Brewery - Pavillon Andrée et Roger Beaulieu (La Traversée)	14
	Mission Old Brewery - Pavillon Lanaudière	10
	Mission Old Brewery - Pavillon L'Artigue	12
	Mission Old Brewery - Pavillon Marcelle et Jean Coutu	30
	Mission Old Brewery - Pavillon Lise Watier	29
	Mûrier (Le) - Résidence Le Jalon	12
	Mûrier (Le) - Résidence Pie-IX	9
	Mûrier (Le) - Résidence Toit Vert	28
	Projets Autochtones du Québec (PAQ) - Site Maison Transition	16
	Ressources Jeunesse de Saint-Laurent	34
	Ressources Jeunesse de St-Laurent Inc.	11
	Rue des Femmes de Montréal (La) - 2	12
	Service d'Intégration à la Collectivité (Ressource hébergement appartements supervisés Augustine Gonzales) - 1	18
	Service d'Intégration à la Collectivité (Ressource hébergement appartements supervisés Augustine Gonzales) - 2	15
	Sidalys - Amaryllis	14
	Sidalys - Centre Sida Secours	10
	La Société John Howard	6
	Habitations Portage	30
	Carrefour communautaire de Rosemont-L'Entre-gens	5
	Action Jeunesse de l'Ouest-de-l'Île	32
	CAP Saint-Barnabé inc.	50
	Dans la Rue - Le Bunker	17
	Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc. (La) - 2	24
	Mission Bon Accueil - Hôtel Dieu	186
	Mission Bon Accueil - Macaulay - Centre d'accueil et de référencement (CAR)	140
	Mission Old Brewery - Pavillon Patricia MacKenzie	42
	Mission Old Brewery - Zone rouge COVID	18
	Passages : ressources pour jeunes femmes en difficulté	16
	Projets Autochtones du Québec - Site 2 (PAQ2)	50
Projets Autochtones du Québec (PAQ)	38	

Région	Ressource d'hébergement d'urgence	Nombre de places en 2022
06 - Montréal	Refuge des Jeunes de Montréal	45
	Société de développement social – Halte Favreau	65
	Nouvelle approche humanitaire d'apprentissage (Centre NAHA)	20
	Association IRIS	4
	Dîners St-Louis	7
	Maison Plein Cœur	8
	C.A.RE Montréal (Refuge Cap-C.A.RE) YMCA Hochelaga	247
	C.A.RE Montréal (Refuge L'Étape)	90
	CAP Saint-Barnabé – Carrefour d'Alimentation et de Partage - Centre de jour	50
	Mission Old Brewery - Café Mission	31
	Porte ouverte Montréal (La)	45
	Rue des Femmes de Montréal (La) – 3	24
	Conseil de direction de l'Armée du Salut du Canada (L'Abri d'espoir)	50
	En Marge 12-17	12
	Foyer pour femmes autochtones de Montréal	13
	Le Chaînon	51
	Maison du Père	156
	Mission Old Brewery - Pavillon Webster	170
	Rue des Femmes de Montréal (La) – 1	61
Amour en action Syl et Dan (L')	40	
Total de la région		3153

Région	Ressource d'hébergement d'urgence	Nombre de places en 2022
07- Outaouais	Maison des Oliviers (BRAS)	6
	CRC Outaouais	35
	Le Mon Calme (Gite)	67
	Le Transit (Gite)	14
	Les Coloc (Gite)	8
	Logements de la Soupe populaire 50 ans ou plus	19
	Le Belvédère (Vallée jeunesse)	16
	Mon Chez Nous	30
	Manoir Dumoulin (Mon Chez Nous)	29
	Projet St-Antoine (Mon Chez Nous)	9
	Les habitations Benoît-Fortin (Mon chez Nous)	26
	Les habitations Marc-Bachand (Mon Chez Nous)	9
	Les Œuvres Isidore Ostiguy	9
	Ressources Olivier	4
	Centre Intervalle Pontiac	15
	Les habitations Nouveau Départ	3
	Résidence Charles-Desnoyers (HND)	5
	Résidence St-Cyr (HND)	6
	Résidence 137 (HND)	14
	Résidence Oak (HND)	7
	Appart'Adojeune	6
	AutonHomme Pontiac	9
	Gite Ami	58
	Héberge Ados (ave des jeunes)	8
	Motel Shawville	5
	Maison oxygene	3
	Le Havre (Le Boulev'Art de la Vallée)	6
	Maison Amitié de la Haute-Gatineau	9
	Ricochet	21
	La Halte (BRAS)	24
	Maniwaki Friendship Center	1
	Accueil-Parrainage Outaouais	16
	Logemen'occupe	12
La Maison des Capucins (les Oeuvres Isidore Ostiguy)	8	
Le Tremplin (les Oeuvres Isidore Ostiguy)	21	
Office d'habitation de l'Outaouais	2	
Total de la région		540

Région	Ressource d'hébergement d'urgence	Nombre de places en 2022
08 – Abitibi-Témiscamingue	Site non traditionnel	25
	La Piaule	50
	La Maison du Soleil Levant	22
	Maison Oxygène	2
	La Maison du Compagnon	8
	Groupe IMAGE	23
	Accueil d'Amos	6
Total de la région		136
09 – Côte-Nord	Homme aide Manicouagan	10
	Le Gîte	6
	L'Âtre de Sept-Îles	12
	Transit Sept-Îles	12
Total de la région		40
12 – Chaudière-Appalaches	Centre aide et prévention jeunesse A	10
	Centre aide et prévention jeunesse B	6
	Centre aide et prévention jeunesse C	13
	Centre aide et prévention jeunesse D	5
	Centre aide et prévention jeunesse E	1
	Alliance Jeunesse	26
	Espace Mélilot	18
	Société de réadaptation et d'intégration communautaire A	9
	ADOberge Chaudière-Appalaches A	10
	ADOberge Chaudière-Appalaches B	6
	Prisme	4
	L'intervalle	17
	Le trait d'Union	4
	Société de réadaptation et d'intégration communautaire B	9
Centre Yvon Mercier	6	
Total de la région		144
13 – Laval	Maison Dominique	9
	L'Étape	11
	Agape	0
	Place Brazeau	11
	TRILL	2
	Le Refuge	23
	L'Aviron	29
	Auberge du cœur, L'Envolée	16
Total de la région		101

Région	Ressource d'hébergement d'urgence	Nombre de places en 2022
14 – Lanaudière	Maison l'Intersection	8
	Le Vaisseau d'Or – Hébergement spécialisé SM adulte	6
	Maison Oxygène Joliette	12
	Maison Oxygène L'Assomption	4
	La Hutte	48
	Le Hul	36
	Auberge du cœur Roland-Gauvreau	12
	Auberge du cœur Chaumière Jeunesse	9
	Auberge du cœur Accueil Jeunesse Lanaudière	9
	Auberge du cœur Le Diapason	14
	CRC Joliette – Lanaudière (portion provinciale)	24
Propulsion Lanaudière	16	
Total de la région		198
15 – Laurentides	Centre d'Hébergement Multiservice de Mirabel	8
	Les Ressources Olivier	20
	Centre le Phénix	6
	Maison Oxygène	6
	Appartement le Transit (ACJ+)	3
	Petit Patro	10
	Hébergement Gingras (St-Jérôme et St-Eustache)	18
	Répit de la rue (ACJ +)	9
	Concertation Hébergement d'Argenteuil	1
	Maison le Paravent	7
	La Hutte de Saint-Jérôme	54
	L'accueil communautaire jeunesse Le Labyrinthe	9
	Maison Lyse Beauchamp	10
	Accueil communautaire jeunesse (ACJ+)	9
	Maison de Sophia	9
Resto-pop Thérèse-De-Blainville	4	
La Croisée des Laurentides	10	
Total de la région		193
16 – Montérégie	Famille à cœur inc./Maison Oxygène Haut-Richelieu	18
	Hébergement la CASA Bernard-Hubert/Le Relais/Les Apparts	33
	Hébergement L'Entre-Deux	12
	Maison alternative de développement humain (MADH) inc.	13
	Maison Le Baluchon : -Auberge du cœur -Appts Le Passage -Appts Le Bail-Bye	7

Région	Ressource d'hébergement d'urgence	Nombre de places en 2022
16 – Montérégie	Maison Oxygène Saurel	11
	Bureau de consultation jeunesse	26
	Le 2159	16
	Espace vivant Living room	7
	Maison du Goéland de la Rive-Sud (La)	9
	Service d'intervention en santé mentale – ESPOIR	35
	Aiguillage (L')	22
	Maison d'hébergement dépannage de Valleyfield (MHDV)	18
	Maisonnée (La) (CIJM)	6
	Actions Dépendances/ Refuge temporaire Motel Harris	8
	Maison des jeunes Châtelois Travail de rue Châteauguay	10
	POSA Source des Monts	6
	Centre de transition Perceval inc.	11
	Les Toits d'Émile	11
	Hébergement -Maison de la Paix inc. -La Chaumière -La Chaumine -Le Halo -Foyer de groupe	45
	Centre d'Intervention-Jeunesse des Maskoutains (Le)/Refuge (CIJM) -Centre de jour -Volet travail de rue	6
	Antichambre 12-17, Hébergement jeunesse du Suroît (L')	9
	Refuge d'urgence MHDV	9
	Habitation Chez Nous (MHDV)	13
	L'Ancrage	3
	Antre-Temps Longueuil (L')	14
	La Petite Ferme de l'Auberge	10
	CESUMAS	22
	L'Avant-Garde	8
	Abri de la Rive-Sud	29
	Hébergement la CASA Bernard-Hubert	20
	Porte du passant inc. (La)	20
La Halte du Coin	20	
Total de la région		507
Total de l'ensemble du Québec		6041

ANNEXE 5

• **Tableau 2** – Liste haltes-chaueur – source : MSSS

Région	Nom du point de service	Ville	Arrondissement	Capacité de la halte-chaueur
RSS-02 – Saguenay-Lac-Saint-Jean	Maison du Cheminement	Roberval		15
RSS-02 – Saguenay-Lac-Saint-Jean	Centre de Rétablissement Le Confort	Alma		20
RSS-02 – Saguenay-Lac-Saint-Jean	La Maison d'accueil pour Sans-abri de Chicoutimi	Saguenay		–
RSS-03 – Capitale-Nationale	Maison Marie-Frédéric (Langelier)	Québec		34
RSS-03 – Capitale-Nationale	Répit Basse-ville - Répit de jour	Québec		60
RSS-03 – Capitale-Nationale	Répit Basse-ville - Répit de nuit	Québec		60
RSS-04 – Mauricie-et-Centre-du-Québec	Ensoleilvent (Halte-chaueur)	Drummondville		12
RSS-04 – Mauricie-et-Centre-du-Québec	Point de Rue de Trois-Rivières & Nicolet-Yamaska	Trois-Rivières		30
RSS-04 – Mauricie-et-Centre-du-Québec	Ebyon	Trois-Rivières		12
RSS-05 – Estrie	Halte-Chaleur Sherbrooke	Sherbrooke		15
RSS-06 – Montréal	Amour en action Syl et Dan (L')	Montréal	Montréal-Nord	30
RSS-06 – Montréal	CAP St-Barnabé - Refuge de l'Est – Projet Hochelaga	Montréal	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	25
RSS-06 – Montréal	CAP St-Barnabé - Refuge de l'Est – Projet l'Étape	Montréal	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	13
RSS-06 – Montréal	Mission Old Brewery - Café Mission	Montréal	Ville-Marie	55
RSS-06 – Montréal	Mission St-Michael (Toit Rouge)	Montréal	Le Plateau-Mont-Royal	45
RSS-06 – Montréal	Porte ouverte Montréal (La)	Montréal	Le Plateau-Mont-Royal	15
RSS-06 – Montréal	Halte-chaueur du groupe L'Itinéraire	Montréal	Ville-Marie	25
RSS-06 – Montréal	Halte-chaueur de Côte-des-Neiges	Montréal	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	25
RSS-07 – Outaouais	La Halte (Guertin)	Gatineau		36
RSS-07 – Outaouais	Maniwaki Friendship Center	Maniwaki		–
RSS-08 – Abitibi-Témiscamingue	Groupe IMAGE	Ville-Marie		12
RSS-09 – Côte-Nord	Carrefour Jeunesse emploi de Manicouagan	Baie-Comeau		–
RSS-10 – Nord-du-Québec	Halte-Chaleur	Chibougamau		7

Région	Nom du point de service	Ville	Arrondissement	Capacité de la halte-chaieur
RSS-11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Halte-Chaleur	Les Îles-de-la-Madeleine		4
RSS-12 – Chaudière-Appalaches	Société de réadaptation et d'intégration communautaire	Lévis		3
RSS-12 – Chaudière-Appalaches	Au Bercaïl	Saint-Georges		10
RSS-12 – Chaudière-Appalaches	Centre Domrémy	Thetford-Mines		2
RSS-12 – Chaudière-Appalaches	Centre aide et prévention jeunesse F	Lévis		18
RSS-13 – Laval	CILL	Laval		–
RSS-13 – Laval	Relais communautaire	Laval		20
RSS-13 – Laval	Maison Dominique	Laval		–
RSS-13 – Laval	L'Aviron	Laval		–
RSS-13 – Laval	Le Refuge	Laval		60
RSS-13 – Laval	Cafgraf	Laval		–
RSS-13 – Laval	Centre des femmes de Laval	Laval		–
RSS-13 – Laval	Auberge du cœur, L'Envolée	Laval		–
RSS-13 – Laval	Oasis Unité Mobile	Laval		–
RSS-14 – Lanaudière	La Hutte Joliette	Joliette		20
RSS-14 – Lanaudière	La Hutte Terrebonne	Terrebonne		25
RSS-15 – Laurentides	Café la Parenthèse	Saint-Eustache		15
RSS-15 – Laurentides	Resto-pop Thérèse-De-Blainville	Sainte-Thérèse		–
RSS-15 – Laurentides	Maison Lyse Beau-champ	Mont-Laurier		–
RSS-15 – Laurentides	Répit de la rue-volet accueil de jour (ACJ+)	Saint-Eustache		21
RSS-15 – Laurentides	Centre d'hébergement Multiservice de Mirabel	Mirabel		6
RSS-15 – Laurentides	Hutte	Saint-Jérôme		40
RSS-15 – Laurentides	TUJ	Saint-Jérôme		–
RSS-15 – Laurentides	Bunker de l'espoir	Saint-Jérôme		–
RSS-15 – Laurentides	La Croisée	Sainte-Agathe-des-Monts		7
RSS-16 – Montérégie	Abri de la Rive-Sud	Longueuil		10
RSS-16 – Montérégie	Refuge d'urgence MHDV	Salabery-de-Valleyfield		3
RSS-16 – Montérégie	La Halte du Coin	Longueuil		15
RSS-16 – Montérégie	L'Avant-Garde	La Prairie		10
RSS-16 – Montérégie	Maison des jeunes Le Dôme	Saint-Jean-sur-Richelieu		25
RSS-16 – Montérégie	Pacte de rue	Salaberry-de-Valleyfield		20
RSS-16 – Montérégie	Halte métro Longueuil	Longueuil		15



*Comité consultatif
de lutte contre
la pauvreté
et l'exclusion sociale*

Québec 